



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !



Construisons ensemble une école engagée !

— ÉDITO



Chantal Manès Bonnisseau
Rectrice de la région
académique La Réunion

La rentrée 2022 marque un élan renouvelé pour une école engagée dans la réussite de tous les élèves maintenant que la crise sanitaire semble maîtrisée grâce aux efforts remarquables et à la résilience exceptionnelle de l'ensemble de la population et de communauté éducative que j'ai plaisir à saluer.

Un nouveau ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye, a pris ses fonctions en mai dernier et affirmé dans la circulaire de rentrée 2022 ses priorités nationales qui viennent conforter la direction prise par l'académie dans son projet stratégique 2021-2025 :

Travailler au bien-être des élèves et des personnels pour améliorer les conditions de la réussite scolaire : conforter une école promotrice de santé et de sécurité où violence et harcèlement ne sont pas tolérés, qui encourage et valorise l'engagement des élèves et l'égalité filles/garçons, qui s'attache à accompagner les personnels, à sécuriser leur carrière et à promouvoir l'acquisition des savoirs fondamentaux et la défense des valeurs de la République.

Renforcer la vocation de l'école à garantir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations et les déterminismes sociaux, défendre une école inclusive, qui donne sa chance à tous, quels que soient leur appartenance sociale, leur origine géographique ou leurs besoins particuliers. Porter l'idéal d'une école qui donne à chaque jeune l'opportunité d'identifier ses talents, de construire son parcours, de trouver l'orientation qui lui convient pour aboutir à une insertion professionnelle épanouissante et à un sentiment d'appartenance à une société où il occupe sa juste place.

Après presque trois années scolaires marquées par une crise sanitaire sans précédent, l'école française, y compris réunionnaise, peut être fière de ce qu'elle a accompli et puiser dans cette

fierté l'énergie d'un nouvel élan pour aller plus loin dans la réalisation de ses objectifs.

Pour franchir cette étape, le ministre souhaite mobiliser toutes les équipes autour de débats à l'échelle des écoles et des établissements pour que les solutions proposées soient adaptées aux contextes et aux besoins spécifiques de chaque unité éducative. Ces débats s'intéresseront à tous les niveaux de l'éducation : qu'il s'agisse de la maternelle, du collège, du lycée général, technologique ou professionnel, chaque équipe aura l'occasion de réfléchir ensemble et de construire son projet.

Le collège et la voie professionnelle feront l'objet d'une réflexion particulière, l'un pour inventer de nouvelles formes d'organisation qui permettent un passage plus fluide entre le premier et le second degré, l'autre pour mieux accompagner l'insertion professionnelle par la voie scolaire ou l'apprentissage ou mieux armer les lycéens pour la poursuite d'études supérieures ambitieuses.

Ces débats seront donc un temps fort de l'année scolaire, marquée à la fois par la continuité des chantiers prioritaires et le renouvellement du pacte d'engagement entre l'école, ses personnels et tous ses usagers :

- poursuivre les efforts fournis pour renforcer les fondamentaux, construire la cohérence de tous les temps de l'éducation des jeunes, scolaire ou péri scolaire, renforcer la qualité du dialogue social et la concertation avec nos partenaires ;
- renouveler la mobilisation de chaque professeur pour renforcer son sentiment d'adhésion aux politiques menées, en l'associant à sa définition et en réaffirmant sa place unique dans la société du XXIème siècle.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée 2022.

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

LES ÉLÈVES

Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2022

219 660

écoliers, collégiens et lycéens, soit :

113 960

élèves du premier degré

dont **41 295** en maternelle
71 400 en élémentaire
1 270 en ULIS école

100 670

élèves du second degré

dont **58 990** collégiens
41 680 lycéens, dont **15 900** lycéens professionnels
Dont **1 160** en ULIS collège, lycée ou LP

5 030

étudiants en post-bac de lycée

LA DOTATION POUR LA RENTRÉE 2022

69

emplois d'enseignants du premier degré

25

emplois d'enseignants du second degré

3

emplois de personnels d'inspection

2

emplois de CPE

1

emploi d'infirmière

90

emplois d'AESH

LES PERSONNELS

Public et privé sous contrat, au 01/07/2022

21 429

agents de l'éducation nationale et de la jeunesse

17 959

enseignants des premier et second degrés

dont **7 659** dans le premier degré
(dont **510** dans le privé)
et **10 300** dans le second degré
(dont **791** dans le privé)

365

personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

dont **255** conseillers principaux d'éducation
et **110** psychologues de l'éducation nationale

475

personnels d'encadrement

dont **53** personnels d'inspection
242 personnels de direction
et **180** personnels administratifs et techniques d'encadrement

1 385

personnels administratifs techniques santé sociaux

dont **185** médecins et infirmiers
147 assistants sociaux
et **1 053** personnels administratifs et techniques

2 600

Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

654

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat soit :

520 écoles

494 écoles publiques

26 écoles privées

Ouverture de l'école élémentaire publique Simone Veil à la Possession

87 collèges

78 collèges publics

9 collèges privés sous contrat

48 lycées

13 lycées d'enseignement général et technologique (12 publics et 1 privé sous contrat)

15 lycées professionnels (13 publics et 2 privés sous contrat)

20 lycées polyvalents (18 publics et 1 privés sous contrat)

LA TAILLE DES CLASSES (2)

Premier degré

21,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire (22,7 au national)

20,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en élémentaire (21,7 au national)

Second degré

25,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations en collège (hors SEGPA) (25,8 au national)

19,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée (18,2 au national)

31,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée (30,4 au national)

LES DIPLÔMES

Session 2022, données provisoires.

84,4%

Taux de réussite au **diplôme national du brevet** (DNB)

90,5%

Taux de réussite au **baccalauréat**

81,8%

Taux de réussite aux **diplômes de niveau 3** (CAP et Mention complémentaire)



SOMMAIRE

- p. 3 Édito de la rectrice
- p. 4 Les chiffres clés de l'académie de La Réunion

© 1. LA RENTRÉE DANS L'ACADÉMIE

- p. 10 1.1 La démographie scolaire à la rentrée
- p. 12 1.2 Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2022
- p. 14 1.3 Les résultats aux examens
- p. 16 1.4 La carte des formations 2022

© 2. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- p. 20 2.1 Revalorisation et mesures inflation
- p. 22 2.2 RH de proximité
- p. 24 2.3 L'École académique de la formation continue
- p. 26 2.4 Label égalité/diversité

© 3. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER CHAQUE ÉLÈVE

- p. 30 3.1 Un plan d'action pour l'école maternelle
- p. 32 3.2 Les savoirs fondamentaux
- p. 34 3.3 Collège
- p. 36 3.4 Le lycée d'enseignement général et technologique
- p. 38 3.5 La voie professionnelle au cœur de l'excellence et de l'égalité
- p. 42 3.6 Du bilinguisme vers le plurilinguisme : objectif maîtrise des langues
- p. 44 3.7 L'ouverture européenne et internationale



© Stéphanie Lacombe - MENJS

© 4. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

- p. 48 **4.1** La santé des élèves
- p. 50 **4.2** La lutte contre le harcèlement
- p. 52 **4.3** Sport
- p. 56 **4.4** Education artistique et culturelle

© 5. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- p. 60 **5.1** L'École inclusive
- p. 62 **5.2** Inégalités territoriales
- p. 65 **5.3** L'école du futur pour lutter contre les inégalités scolaires
- p. 66 **5.4** Agir pour la mixité sociale à l'école
- p. 68 **5.5** Inégalités filles-garçons
- p. 70 **5.6** Donner un nouvel élan à l'orientation

© 6. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

- p. 74 **6.1** La transition écologique
- p. 76 **6.2** Éducation à la citoyenneté / valeurs de la République
- p. 78 **6.3** L'École s'adapte à la crise COVID

© ANNEXES

- p. 82 Le calendrier scolaire 2022-23
- p. 83 Quelques temps forts du premier semestre





MINISTRE
DE LA VIE
CIVILE
DE LA SOLIDARITE
ET DE LA REPUBLICAIN

PARTAMANS
QUE

*Collège J. Suacoit
Petite Ile
Ile de la Réunion*

la Réunion

1. LA RENTRÉE DANS L'ACADÉMIE



Collège J.Suacot
Petite Ile
Ile de la Réunion

ion lé là



1.1 La démographie scolaire à la rentrée

À RETENIR

219 660 élèves font leur rentrée à partir du mardi 16 août 2022 dans les écoles et établissements scolaires publics et privés de La Réunion.

La diminution du nombre des élèves par rapport à la rentrée 2021 vient confirmer la tendance de fond orientée à la baisse des effectifs :

- Dans le premier degré, la baisse amorcée depuis 2008 se poursuit.
- Dans le second degré, les effectifs sont en recul, comme en 2021.
- Dans le post-baccalauréat de lycée, les effectifs sont également en léger recul.

DANS LE PREMIER DEGRÉ

⊙ La baisse des effectifs amorcée depuis 2008 se poursuit (-270 par rapport à 2021).

- **En maternelle** : les écoles maternelles voient arriver des générations de moins en moins nombreuses, nées entre 2016 et 2020. Les effectifs baisseraient de 400 élèves (-1%). Dans un contexte de baisse démographique, l'académie se fixe pour objectif de scolariser 1 290 enfants de 2 ans. Le taux de scolarisation des moins de 3 ans augmenterait légèrement (10,6 % après 9,9 % en 2021).
- **En élémentaire** : pour la deuxième année consécutive, les effectifs connaissent une légère augmentation, particulièrement dans le niveau CM2 (en lien avec le pic des naissances en 2012). Les classes élémentaires compteraient 110 élèves de plus (soit + 0,2 % après +0,5 % en 2021).
- **Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école)** devraient accueillir 1 270 élèves, soit 20 de plus qu'en 2021.

⊙ DANS LE SECOND DEGRÉ

Les effectifs sont en recul (- 361) comme en 2021

- **En collège (y compris Segpa et Ulis)** : tous niveaux confondus, l'académie compterait 730 collégiens de moins qu'en 2021 (-1,2%).
- **En sections d'enseignement général adapté en collège (Segpa)** : les effectifs devraient être relativement stables.
- **Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)** voient leurs effectifs augmenter très légèrement (+30 élèves) pour atteindre un effectif de 1 160 élèves.
- **Au lycée d'enseignement général et technologique** : comme en 2021, la rentrée 2022 connaîtra une augmentation de +290 lycéens (+1,1 %). Cette hausse provient pour l'essentiel des effectifs de terminale générale.
- **Au lycée professionnel** : les effectifs progressent de nouveau (+80 inscrits, +0,5%).

© DANS LE POST-BAC

— Dans les sections post-baccalauréat de lycée (STS, CPGE et DCG) : la tendance est à la baisse pour 2022 : -50 étudiants (soit -0,9 % contre +0,9% en 2021 et +3,4 % en 2020).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EFFECTIFS ÉLÈVES

Premier et second degrés (public et privé sous contrat)

	Constat 2021-2022	Prévisions 2022-2023	Évolution
Premier degré (1+2+3)	114 230	113 961	-269
- dont public	104 396	104 152	-244
- dont maternelle (1)	41 693	41 295	-398
- dont enfants de 3 ans	1 220	1 289	+69
- dont élémentaire (CP au CM2) (2)	71 288	71 397	+109
- dont Ulis école (3)	1 249	1 269	+20
Second degré (4+6+7)	101 029	100 668	-361
- dont public	92 974	92 498	-476
dont collège (6 ^e à 3 ^e) – yc Ulis et Segpa (4)	59 716	58 989	-727
- dont Segpa*	2 477	2 473	-4
- dont total Ulis**(en collège, lycée et LP)	1 130	1 163	+33
- dont lycée général et technologique (6)	25 492	25 780	+288
- dont lycée professionnel - yc Ulis et prépa diverses pré-bac (7)	15 821	15 899	+78
Post-bac de lycée (STS***, CPGE****, DCG*****)	5 080	5 033	-47
Total élèves	220 339	219 662	-677

* Section d'enseignement général et professionnel adapté

** Unité localisée pour l'inclusion scolaire

*** Section de technicien supérieur

**** Classe préparatoire aux grandes écoles

***** Diplôme de comptabilité et de gestion

Les effectifs définitifs constatés dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires seront connus début novembre. Ils seront disponibles sur le site web de l'académie.

1.2 Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2022

À RETENIR

L'orientation constitue une ligne directrice du projet stratégique académique : promotion de la voie professionnelle comme voie d'excellence, admission dans l'enseignement supérieur, mesures de développement de l'apprentissage.

Les procédures d'orientation et d'affectation ont été simplifiées et modernisées. Les familles disposent désormais de services dématérialisés pour demander en ligne une voie d'orientation et consulter les réponses du conseil de classe. Ils sont accessibles à partir du portail Éduconnect.

L'ORIENTATION EN FIN DE TROISIÈME



L'orientation à l'issue du collège a concerné 12.802 élèves de troisième générale.

- Le taux de passage de troisième générale en seconde générale et technologique est 56,3 %, soit en légère baisse (57,6 % en 2021). Il est de 1,2 points inférieur au taux de demandes des familles (57,5 %, contre 59,2 % en 2021).
- Le taux de passage en voie professionnelle est de 42,1 %. Il est de 31 % en seconde professionnelle (contre 30,4 % en 2021) et de 12,1 % en première année de CAP (inchangé).
- Le taux de redoublement/maintien en fin de troisième est de 1,6 %.

L'ORIENTATION EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Le taux de passage en première générale et technologique s'établit à 97,5 %, soit une quasi stabilité (97,6 % en 2021).

- La répartition entre les différentes séries indique une légère baisse en première générale (60,1 % contre 62,2 % l'an dernier) compensée mécaniquement par une hausse en première technologique (37,4 %, contre 35,4 %).

- Au sein de la voie technologique, c'est la série STMG qui profite de cette hausse avec une augmentation de près de deux points (20,2 % contre 18,4 % l'an dernier), ainsi une légère hausse en STI2D (7 %) et en STL (1,7 %) et une légère baisse en ST2L (7,1 %).
- Les réorientations vers la voie professionnelle sont stables à 2,5 % (2,4 % en 2021).

L'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Parcoursup a encore accru cette année l'offre de formations disponibles cette année pour passer à 19.500 en tout.

— En phase principale, 10 359 élèves de terminale (14.303 avec les candidats en réorientation) ont confirmé au moins un vœu à la Réunion ou en métropole, soit 86,8 % des inscrits en terminale.

— S'agissant des élèves de Terminale professionnelle, le taux des élèves de terminale professionnelle ayant fait au moins un vœu confirmé est de 66,9 %.

— Les vœux des 10 359 élèves de terminale se répartissent ainsi :

- 33,5 % en licence ou diplôme d'université
- 11,7 % en IUT

- 9,3 % en CPGE ou en école d'ingénieur
- 6,7 % en autres écoles (architecture, arts, commerce, paramédical)
- 10,3 % en santé

— Les admissions se poursuivront jusqu'au 16 septembre grâce à la procédure complémentaire.

L'ACCÈS DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN STS ET DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN BUT

L'académie poursuit sa politique volontariste pour faire progresser la part de ces bacheliers dans l'enseignement supérieur.

— **Accès des bacheliers professionnels en sections de techniciens supérieur (STS) :** l'objectif de l'académie était d'admettre 312 bacheliers professionnels en STS du domaine de la production et 531 du domaine des services, soit en tout 843 (contre 831 en 2021). 54 places ont été proposées aux lycées privés sous contrat (60 en 2021).

- 1 119 avis favorables ont été formulés par les équipes pédagogiques pour une admission des élèves de terminale professionnelle (contre 1 154 en 2021), soit 44 % (47,7 % en 2021) ayant confirmé un vœu en phase principale.

- Au 12 juillet, 331 bacheliers ont accepté une place en STS du domaine de la production et 586 du domaine des services.

— **Concernant l'accès les bacheliers technologiques en Bachelor universitaire de technologie (BUT),** l'objectif était d'admettre 192 bacheliers (189 en 2021).

- Au 12 juillet, 199 bacheliers technologiques ont accepté une proposition.

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Pour introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, le dispositif de Nouvelles Cordées de la Réussite propose aujourd'hui un accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation, en luttant contre l'autocensure des élèves par un accompagnement continu de la classe de 4e jusqu'au post-bac.

L'axe 2 du Projet stratégique académique, qui entend faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances, lui fait directement écho.

Des actions très diverses sont développées en matière d'accompagnement à l'orientation, d'ouverture sociale et culturelle et de tutorat/mentorat. L'ensemble constitue un programme d'accompagnement global, qui fait l'objet d'une collaboration entre l'établissement tête de cordée et les établissements encordés.

L'enjeu est d'ajuster les actions en fonction des caractéristiques des élèves, notamment leur âge, de leurs besoins et également des caractéristiques et ressources territoriales ainsi que des compétences et capacités de la tête de cordée.

L'ambition est également quantitative, puisqu'à l'objectif national de 200 000 élèves accompagnés en 2022, répond l'objectif académique d'encorder 3 200 élèves. cette année, les neuf cordées existantes ont rassemblé 2 966 élèves bénéficiaires de 69 collèges et lycées. Plusieurs actions phares ont été concrétisées malgré les contraintes sanitaires : Journée « Les métiers n'ont pas de genre » (cordée Ambition et réussite pour la filière professionnelle), « prix de la cordée Avenir ingénieur », « journée mentorat » (cordée Métiers créatifs, métiers d'avenir), « Café des parents » (université).

1.3 Les résultats aux examens

À RETENIR

Chaque année, les examens nationaux valident l'acquisition des connaissances par les candidats et permettent de mesurer l'élévation du niveau d'éducation de la population. Les résultats de la session 2022 confirment les progrès réalisés par le système éducatif à La Réunion.

- Le taux d'accès d'une génération au diplôme national du brevet oscille autour de la moyenne nationale depuis 2012.
- Les lycéens de La Réunion ont des résultats désormais très proches des moyennes nationales, voire supérieurs dans les séries générales du baccalauréat.
- La part des lycéens d'origine sociale défavorisée dans l'ensemble des bacheliers de l'académie est passée de 25 % en 1997 à 41 % aujourd'hui.

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

14 351 candidats se sont présentés aux épreuves du diplôme national du brevet à la session de juin 2022 : 85,4 % en série générale, 14,6 % en série professionnelle.

— L'examen a été validé pour 12 118 candidats de l'académie soit un taux d'admis de 84,4%, relativement stable par rapport à 2021. Le taux de réussite nationale est de 87,5 %, en baisse de 0,6 point par rapport à juin 2021.

- Le taux d'admis en série générale se stabilise à 84,1 % dans l'académie (88,7 % au niveau national, en baisse de 0,4 point par rapport à juin 2021).
- Il gagne 0,6 point en série professionnelle et s'établit à 86,6 % (76,4% au niveau national, en baisse de 1,9 point).

— Avec un taux d'admis de 89,2 %, les filles devancent les garçons de 9,4 points en moyenne (contre 6 points au niveau national). C'est en série générale que l'écart est le plus marqué (+10,1 points en faveur des filles contre 5,5 points au niveau national, +5,9 points en série professionnelle contre 5,2 points au niveau national).

CAP ET MENTION COMPLÉMENTAIRE

À la session de juin 2022, l'académie compte 2 913 diplômés de niveau 3 (CAP et MC). Le taux global de réussite s'élève à 81,8 % (+0,3 point par rapport à 2021).

— Le CAP compte 81,6 % de reçus parmi les 3 385 candidats qui se sont présentés à l'examen final. Le taux de réussite des spécialités de la production gagne 1,4 point par rapport à 2021, celui des services recule d'autant.

— 176 candidats se sont présentés cette année à la mention complémentaire de niveau 3. Le taux de réussite est de 85,2 %.

Pour rappel, le BEP est depuis 2020 remplacé par une attestation de réussite intermédiaire délivrée en fin de classe de première professionnelle.

LE BACCALAURÉAT

Après deux sessions perturbées par la crise sanitaire, la session 2022 du baccalauréat s'est déroulée dans un cadre réglementaire normal. Seules les épreuves d'enseignements de spécialité ont été déplacées de mars à mai, pour les voies générale et technologique.

À La Réunion, 11 814 candidats, y compris des formations agricoles, se sont présentés à la session de juin 2022 du baccalauréat et 10 688 parmi eux ont décroché le diplôme.

Le taux de réussite recule de 2,1 points et se fixe à 90,5 %, soit légèrement en dessous du taux de réussite dans l'hexagone (91,1 %). Pour mémoire, le taux de réussite en 2019 (dernière session hors contexte covid) est de 88,1 % à La Réunion, comme au niveau national.

Le nombre d'admis recule de 174 dans la filière générale (soit -3,3%), de 75 dans la filière technologique (soit -2,9 %). Il est quasiment stable dans la filière professionnelle (-15 candidats, soit -0,5%).

Pour 100 bacheliers, on compte 47 généralistes, 24 technologiques et 29 professionnels, contre respectivement 48, 24 et 28 en 202

La session de remplacement au mois de septembre

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale pour des raisons de force majeure.

- Baccalauréat général : du 7 au 12 septembre 2022.
- Baccalauréat technologique : 7, 8 et 9 septembre 2022.
- Baccalauréat professionnel : du 6 au 16 septembre 2022

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.

ÉGALITÉ DES CHANCES : LA PREUVE PAR LE BACCALAURÉAT !

Les écarts de réussite au baccalauréat général selon l'origine sociale des candidats se réduisent dans l'académie. L'évolution du taux de réussite selon les professions et catégories socioprofessionnelles des parents (PCS) entre 1997 et 2021 montre ainsi l'efficacité du système éducatif dans la réduction des inégalités.

Parmi les enfants d'ouvriers présents au baccalauréat général en 2019 dans l'académie, 98 % ont obtenu le diplôme contre 56% en 1997 soit une progression de 42 points (contre +27 points au niveau national).

Dans l'académie, l'écart de taux de réussite entre les enfants de cadres et les enfants d'ouvriers est passé de 24 points en 1997 à 5 points en 1999 (écart divisé par 5 dans l'academie entre 1997 et 2019, contre par 2 au niveau national), puis s'est réduit à 1 point en 2021.

	La Réunion			National		
	1997	2019	2021	1997	2019	2021
Tous candidats du bac général	66 %	93 %	98 %	77 %	92%	98%
dont enfants de cadres et assimilés	81 %	97 %	99 %	83 %	95%	99%
dont enfants d'ouvriers	56 %	92 %	98 %	70 %	88%	97%
dont enfants de sans emploi	57 %	90 %	97 %	66 %	84%	93%
Écart Cadres / Ouvriers	24 pts	5 pts	1 pt	13 pts	7 pts	2 pts
Écart Cadres / sans emploi	23 pts	7 pts	2 pts	17 pts	12 pts	6 pts

Source : MENJS - BCP

1.4 La carte des formations 2022

À RETENIR

L'ambition de l'académie d'élever le niveau de qualification des élèves se traduit par un enrichissement de l'offre d'accueil et de formation.

- Il s'agit notamment de renforcer l'accompagnement des élèves à besoins particuliers.
- L'ouverture de deux sections internationales en collège répond à l'objectif académique de promouvoir la diversité de l'offre de langues vivantes étrangères.
- Au lycée, les évolutions de la carte des formations conduites en partenariat avec la Région, permettent de poursuivre la modernisation de l'offre de formation professionnelle et d'augmenter les capacités d'accueil en BTS dans le cadre du plan Étudiants.

INCLUSION SCOLAIRE

8 Unités d'enseignement externalisées dans les établissements scolaires

- Ouverture d'une UEE au collège Emile Hugot à Saint-Denis : elle scolarisera à compter de la rentrée 2022, des élèves déficients visuels, déficients auditifs et enfants de la lune de l'IRSAM.
- Ouverture d'une UEE au collège privé Levavasseur à Saint-Denis.
- Ouverture d'une UEE au lycée professionnel François de Mahy à Saint-Pierre.
- Ouverture d'une UEE au lycée professionnel Léon de Lepervanche au Port.
- Ouverture d'une UEE à l'école privée Notre Dame des Grâces à Saint-Paul.
- Ouverture d'une UEE au collège Bédier à Saint-André.
- Ouverture d'une UEE au collège Les Aigrettes à Saint-Paul.
- Ouverture d'une UEE pré-professionnelle avec l'AFPAR à Saint-André.

5 Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)

- Ouverture d'une Ulis au collège Antoine Soubou à Saint-Paul.
- Ouverture d'une Ulis au collège Roquefeuil à Saint-Paul.

- Ouverture d'une Ulis au collège Guy Môquet à Saint-Benoît.
- Ouverture d'une Ulis au collège Jean Albany à la Possession.
- Ouverture d'une Ulis au lycée Saint-Paul IV.

LANGUES VIVANTES AU COLLÈGE

2 sections internationales en collège REP

- Ouverture d'une section internationale Allemand au collège L'Oasis au Port.
- Ouverture d'une section internationale britannique au collège Paul Hermann à Saint-Pierre.

VOIE PROFESSIONNELLE AU LYCÉE

8 Baccalauréats professionnels

- Ouverture d'un Bac pro Animation enfance et personnes âgées pour 15 élèves au lycée Marie Curie à Sainte-Anne (Saint-Benoît).
- Ouverture d'un Bac pro Animation enfance et personnes âgées pour 15 élèves au lycée Vue Belle à Saint-Paul.

- ⊙ • Ouverture d'un Bac pro Technicien en bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre, pour 12 élèves au lycée de Bois d'Olive à Saint-Pierre.
- Ouverture d'un Bac pro Systèmes numériques option A «Sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire», pour 12 élèves au lycée Georges Brassens à Saint-Denis.
- Ouverture d'un Bac pro Métiers du commerce et de la vente option B «Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale», pour 15 élèves au lycée Antoine de Saint-Exupéry aux Avirons.
- Ouverture d'un Bac pro Maintenance nautique pour 12 élèves au lycée Léon de Lepervanche au Port.
- Ouverture d'un Bac pro Métiers de l'accueil, pour 30 élèves au lycée professionnel Paul Langevin à Saint-Joseph.
- Ouverture d'un Bac pro Études et réalisation d'agencement, pour 12 élèves au lycée professionnel L'Horizon à Saint-Denis.

1 Mention complémentaire (MC) de niveau 4

- Ouverture d'une Mention complémentaire Vendeur conseil en produits techniques pour l'habitat, pour 12 élèves au lycée professionnel L'Horizon à Saint-Denis.

VOIE PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE AU LYCÉE

1 Brevet de technicien supérieur (BTS)

- Ouverture d'un BTS Management opérationnel de la sécurité pour 15 élèves et 5 apprentis au lycée Pierre Lagourgue au Tampon.
- Ouverture d'un BTS Systèmes numériques option A «Informatique et réseaux» pour 12 élèves et 3 apprentis au lycée professionnel Jean Perrin à Saint-André.
- Ouverture d'un BTS Systèmes numériques option B «Électronique et communication» pour 12 élèves et 3 apprentis au lycée professionnel Jean Perrin à Saint-André.

1 Formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)

- Ouverture d'une FCIL Secrétaire assistant médico administratif pour 12 élèves au lycée Ambroise Vollard à Saint-Pierre.

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

2 classes préparatoires aux grandes écoles

- Ouverture d'une CPGE Maths physique informatique ingénierie (MP2I), pour 24 élèves au lycée Leconte de Lisle à Saint-Denis.
- Ouverture d'un Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) Économie et sciences pour l'ingénieur, associant le lycée Lislet Geoffroy et l'Université de La Réunion, pour 48 étudiants. Le CPES est un cursus spécifique de trois années associant au moins une université ou école et un lycée doté de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).
- Ouverture de la 2e année de la CPGE Économique et commerciale générale (EGC) par fusion des CPGE ECE option Scientifique et économique, pour 48 élèves au lycée Bellepierre à Saint-Denis.



2. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



2.1 Revalorisation et mesures inflation

À RETENIR

L'évolution globale des rémunérations dans la fonction publique au cours des dernières années s'appuie sur des acquis significatifs, grâce notamment aux mesures déjà prises en leur faveur dans le cadre du Grenelle de l'éducation et à l'effet des augmentations individuelles à l'ancienneté dont bénéficient les agents publics.

S'y ajoutent une forte revalorisation du point d'indice pour faire face au contexte d'inflation, ainsi que des mesures complémentaires pour le quotidien.

● UN PLAN PLURIANNUEL DE REQUALIFICATION ET DE REVALORISATION INDEMNITAIRE DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Dans le cadre du Grenelle de l'éducation, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, s'est engagé dans un plan pluriannuel de requalification de la filière administrative.

Cela s'est traduit notamment par une importante revalorisation indemnitaire de l'ensemble des agents de la filière administrative visant une convergence indemnitaire interministérielle sur la paye de mars 2022 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2022.

— Dans l'académie, cette revalorisation a concerné 353 agents (198 personnels Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) et 155 personnels Attachés d'administration de l'État (AAE).

— Plusieurs principes ont guidé l'élaboration de ce nouveau dispositif :

- Revaloriser les personnels A et B de la filière administrative.
- Renforcer l'attractivité des métiers.

- Consolider l'harmonisation au sein de l'académie entre services académiques et les établissements scolaires.

AUGMENTATION DU POINT D'INDICE POUR LES FONCTIONNAIRES

Une augmentation de 3,5 % du point d'indice est effective depuis le 1er juillet 2022 pour tous les agents de la fonction publique.

Cette augmentation générale s'ajoute aux augmentations individuelles résultant notamment des avancements automatiques d'échelons.

🕒 DES MESURES COMPLÉMENTAIRES D'ÉQUITÉ POUR LE QUOTIDIEN

Reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)

La garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) est un mécanisme de compensation de la perte de pouvoir d'achat de la rémunération indiciaire des agents publics, utilisable depuis 2008. Il est reconduit en 2022.

C'est une indemnité versée à tous les agents dont le traitement indiciaire brut aurait évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation, en cumul sur une période de 4 ans.

Extension du forfait mobilités durables

Un agent public qui utilise les transports en commun pour aller de son domicile à son travail bénéficie d'une prise en charge partielle du prix de son abonnement transport. Cette prise en charge s'applique également s'il utilise un service public de location de vélos. La prise en charge est assurée par son administration employeur.

Deux mesures sont applicables dès la rentrée 2022 :

- Cumul du forfait Mobilités durables avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun.
- Élargissement du nombre d'agents bénéficiaires en ouvrant le forfait Mobilités durables y compris aux agents dont le nombre de déplacements annuels en vélo ou covoiturage est inférieur à 100 jours.

Participation de l'Etat employeur aux frais de restauration revalorisée et étendue.

Face à l'augmentation du coût des denrées alimentaires, il s'agit de mieux compenser le prix des repas pris dans les restaurants administratifs, au profit de davantage d'agents, en faisant évoluer la prestation interministérielle (« PIM » versée aux agents de l'État.

Deux mesures applicables dès la rentrée 2022 :

- Augmentation de la PIM de près de 7 %
- Revalorisation de l'indice plafond : IM de 534 au lieu de 480 actuellement

Avantages sociaux : l'adhésion à l'association nationale Préau devient gratuite

L'association Préau propose des offres culturelles, sportives, touristiques et de loisirs à prix préférentiels à tous les personnels actifs et retraités du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'adhésion est entièrement gratuite pour tous les personnels, et l'offre s'est largement étoffée depuis la création de l'association en 2021.

www.preau.education.fr



2.2 RH de proximité

À RETENIR

Le renforcement de la gestion des ressources humaines se traduit de façon concrète dans l'académie par la mise en oeuvre de dispositifs pour mieux écouter, mieux répondre aux besoins et aux difficultés des collectifs de travail, personnaliser les parcours de carrière des personnels en donnant à chacun la possibilité de faire reconnaître ses compétences et ses souhaits, renforcer l'esprit d'équipe pour améliorer le service public d'éducation et de formation.

En parallèle, la dématérialisation des procédures avec l'application Colibris simplifie les échanges entre les personnels et les services de l'administration.

LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'ENCADREMENT DE PROXIMITÉ

Le déploiement des Groupes d'analyse des situations de travail (GAST).

Le vivier des animateurs de GAST vient de se renforcer, permettant ainsi de proposer de nouveaux GAST métier et établissement à la rentrée 2022.

Les Groupes d'analyse des situations de travail (ou GAST) sont des espaces collectifs de dialogue et de concertation. Ils ont pour finalité d'accompagner des professionnels en constituant ou en renforçant l'esprit d'équipe et ne construisant une culture professionnelle partagée.

Ils reposent sur la méthode de «l'instruction au sosie» qui permet aux professionnels qui s'y engagent de redécouvrir leur activité de travail, de prendre du recul, de capitaliser leurs expériences, de les transmettre et d'en développer de nouvelles. Ce cadre d'expérimentation permet de construire les conditions techniques et sociales du dialogue et d'instituer la fonction du collectif comme moyen d'action dans l'organisation. Depuis 2015 dans l'académie, la Direction des

ressources humaines et la Direction de la formation soutiennent l'expérimentation. Des GAST ont donc été déployés au sein de plusieurs collectifs :

- soit des GAST Métier (les gestionnaires RH du rectorat, les PERDIR, les directeurs d'école),
- soit des GAST Etablissement (LP Isnelle Amelin, lycée professionnel François de Mahy, lycée professionnel Roches Maigres, lycée professionnel Patu de Rosemont, collège Hégésippe Hoarau).

Le GAST Métier concerne un collectif de pairs, qui met en débat les pratiques et les gestes professionnels alors que les GAST Établissement, concernent un groupe inter-catégoriel qui construit les façons de vivre ensemble au sein de l'établissement.

Les espaces de dialogue et d'analyse étendus

Soucieuse d'accompagner les personnels dans l'exercice de leurs missions, l'académie propose et développe deux dispositifs collectifs qui constituent des espaces d'échanges et d'analyse :

- l'analyse des pratiques professionnelles d'une part,
- l'analyse des situations professionnelles d'autre part.

La première s'adresse aux assistantes et assistants de service social en faveur des

- personnels et vise à ce que les participants, à l'aide du groupe, apprennent des situations singulières dans lesquelles ils sont engagés, en comprennent le sens et la singularité, puissent s'en dégager parfois si nécessaire. Ce dispositif sera étendu aux infirmières et infirmiers scolaires, ainsi qu'aux médecins.

La Cellule de suivi RH

L'année 2021-2022 a vu la structuration d'une cellule de suivi RH des situations collectives pour le second degré. Cette cellule, pilotée par la direction des ressources humaines, analyse les situations de difficultés qui lui sont signalées au sein des équipes dans les établissements scolaires : problématiques d'organisation du travail, altération des relations de travail, dégradation de la qualité de vie au travail et des conditions de travail.

Une fois le diagnostic posé, elle préconise les interventions ou mobilise les dispositifs les plus adaptés pour résoudre, en collaboration avec les cadres concernés, les difficultés rencontrées. Les situations de 17 collèges et 18 lycées ont été suivies cette année par la cellule.

LES RÉFÉRENTS MÉDIATION

Cette rentrée 2022 voit la mise en œuvre du réseau de référents médiation de l'académie.

L'objectif de ce réseau est de promouvoir une culture de dialogue au sein des collectifs de travail.

Ce groupe de pairs inter catégoriel formé à la médiation interviendra en soutien à la fonction RH sur quatre missions principales :

- La sensibilisation et la formation des cadres à la prévention et à la gestion des conflits.
- L'aide à l'analyse des situations dégradées en vue de proposer un mode de résolution adapté.
- L'étayage dans la stratégie de résolution du conflit et à la mise en œuvre de la posture de tiers.
- L'intervention en médiation en vue de tenter de restaurer la relation professionnelle.

LA MISSION ACADÉMIQUE DE L'ENCADREMENT (MAE)

Issue du Grenelle de l'éducation et mise en place en 2021 dans l'académie, la MAE détecte et accompagne les « talents » repérés par un supérieur hiérarchique parce qu'ils possèdent les qualités nécessaires pour devenir managers.

Après un entretien, ces « talents » intègrent le parcours de la MAE qui dépend de l'école académique de la formation.

Chaque cohorte comporte environ 15 personnels. Ils sont issus des corps enseignants et non enseignants.

La MAE s'adapte à chaque talent, à son parcours, à ses compétences et à son projet et propose un accompagnement individualisé : tutorat, immersion ou coaching mené par des coachs certifiés. Les formations collectives leur permettent d'appréhender leur future fonction de cadre.

Bilan de la promotion 2021-2022 de la Mission académique de l'encadrement

La promotion 2021-2022 a accueilli 6 hommes et 11 femmes, issus des corps de professeurs des écoles (1), de professeurs certifiés (5), agrégés(1) et PLP (2), 2 directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, 4 personnels administratifs, et 2 chargés de missions.

Parmi eux, 8 se destinent à devenir personnels de direction, 1 IEN 1er degré, 2 IEN 2nd degré, 2 IA-IPR, 4 attachés ou autre promotion interne.

À ce jour 4 ont réussi leur concours : 2 le concours d'attaché (dont un doublon avec la réussite à l'IRA), 1 personnel de direction, 1 IEN 2nd degré. 1 personnel a réussi son examen professionnel SAENES Classe exceptionnelle.

2.3 L'école académique de la formation continue

À RETENIR

La formation continue des personnels est un levier majeur de la valorisation des personnels. Elle constitue un élément déterminant de l'approfondissement des compétences professionnelles et de la mobilité des agents.

L'académie de La Réunion crée cette année son école académique de la formation continue (EAFC) afin de renforcer la synergie des multiples acteurs et proposer des parcours de formation lisibles et attractifs.

D'UNE DIVISION DE LA FORMATION VERS UNE ÉCOLE DE LA FORMATION CONTINUE



Service académique placé sous l'autorité de la rectrice, l'école académique de la formation continue (EAFC) a pour ambition d'agréger, de rendre cohérent et lisible l'intégralité de l'offre de formation à l'adresse de l'ensemble des personnels de l'académie, qu'ils soient enseignants ou non enseignants.

— La rentrée 2022 voit la création et l'installation officielle de l'EAFC de l'académie de La Réunion. Ce projet d'envergure porte des enjeux forts pour l'académie :

- Faciliter l'accès à la formation continue,.
- Permettre à chaque personnel d'être acteur de son parcours, notamment en utilisant les dispositifs de formation à l'initiative de l'agent.
- Donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et permettre, dès que possible, l'accès à des diplômes et des certifications.
- Soutenir des projets collectifs et des dynamiques locales.

— La mise en place progressive de l'école académique de la formation continue participe de cette volonté affirmée de faire de la formation un véritable levier de la transformation professionnelle au bénéfice de la réussite de l'ensemble des élèves.

LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES

Cette transformation, profonde, d'un service académique est une première. Désormais structurée en École, le service de l'EAFC bénéficie d'une capacité d'action au plus proche des territoires.

Dans ce cadre, des établissements du second degré pourront rejoindre l'EAFC par labellisation, afin de permettre d'identifier et de définir des besoins de formation spécifiques avec possibilité de déploiement en territoires mais aussi au plus proche des formations à visées académiques.

A terme, c'est l'ensemble de l'offre de formation qui évoluera vers une offre de proximité, territorialisée à l'échelle des bassins, afin de répondre au plus près aux besoins de formation exprimés.

L'ORGANISATION DE L'EAFC

Située dans les locaux du rectorat, l'EAFC est structurée en trois pôles dédiés respectivement :

- Au périmètre administratif.
- Au périmètre financier.
- À l'ingénierie de formation et à l'expertise des partenaires opérateurs de formation,

- développeurs de parcours et de contenus de formation internes, externes (Canopé, DANE, CARDIE, INSPé, MGEN, PFRH, ASL, etc.).

Depuis la rentrée de janvier 2022, le service académique de la DIFOR s'est transformé en pôle administratif et financier de l'EAFC.

DES PARCOURS DE FORMATIONS ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNELS

Au fil de l'eau de l'année scolaire 2022-23, des parcours de formations, co construits avec les opérateurs de formation et le pôle ingénierie, validés par le comité éditorial du pôle expert seront publiés sur le site web de l'académie, dans la rubrique dédiée EAFC.

— L'arrivée dès la rentrée 2022 (pour généralisation à la rentrée 2023) d'un nouvel outil de définition et de gestion et de publication des formations (SOFIA-FMO) va accompagner la transformation des métiers liés à la formation et mettre en place de nouveaux gestes métiers.

— Dans ce cadre, un premier parcours de formation de formateurs autour de l'apprentissage de la gestion de la voix sera proposé dès septembre. À candidature individuelle, il sera publié sur la page de l'EAFC. Il sera adossé à un parcours de formation à public désigné, tri-annuel, à l'adresse des titulaires de première année. Ces deux parcours sont conçus et co construits avec le partenaire MGEN. /2022



La Cellule académique pour la recherche, le développement, l'innovation et l'expérimentation (CARDIE) accentue sa politique de formation et d'accompagnement des personnels en étroite collaboration avec l'EAFC.

• **20/09 ou 03/10/2022 :**

Webinaire « Comment faire interagir les élèves en situation d'enseignement hybride ? »

Animé par Jean-François Parmentier, ingénieur de recherche, spécialiste de la formation en ligne et l'adaptation des méthodes actives à ce contexte particulier. Cocréateur du MOOC «Psychologie pour les enseignants»

• **20/11 : Webinaire « Comprendre la plasticité pour mieux enseigner »**

Animé par Steve Masson, directeur du laboratoire de recherches en neuroéducation à l'UQAM, Université de Montréal au Québec.

• **21 au 25/11 : Séminaire « neurosciences – expérimentation du Kit ATOLE/ADOLE ».**

Dans le cadre de son plan de formation sur les neurosciences, la CARDIE a planifié une semaine de formations avec Jean-Philippe Lachaux, directeur de recherche à l'INSERM. Il formera des enseignants et formateurs dans la mise en œuvre de son programme « ATOLE/ADOLE », qui concerne « une éducation à l'attention à l'école ».

• **05 au 09/12 : Séminaire organisé en partenariat avec l'Université de La Réunion sur « Les apports de la recherche en neurosciences adaptée à l'enseignement en contexte hybride et à la forme scolaire ».**

En présence de Jean-François Parmentier, ingénieur de recherche, spécialiste de la formation en ligne et l'adaptation des méthodes actives à ce contexte particulier.

2.4 Label égalité / diversité

À RETENIR

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), et des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) viennent d'obtenir conjointement les deux labels « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité » délivrés par l'AFNOR sur proposition de commissions spécialisées composées de représentants de l'État, des employeurs et des salariés.

Cette labellisation marque la reconnaissance de l'engagement des trois ministères en faveur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et de prévention de l'ensemble des discriminations, et de la qualité de ces actions concrètes en faveur des personnels.

UN PLAN NATIONAL D'ACTION ÉTENDU À TOUTES LES ACADÉMIES

Les trois ministères se sont dotés d'un plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023, largement concerté avec les organisations syndicales et adopté en décembre 2020.

Si le plan national d'action s'applique à tout le territoire, les audits AFNOR ont concerné un premier périmètre pilote (administration centrale et académies de Versailles, Rennes et Strasbourg) qui sera progressivement étendu jusqu'à couvrir l'ensemble des académies.

Les labels sont en effet attribués pour 4 ans et font l'objet d'audit tous les 2 ans (audit de suivi et de renouvellement), dans une logique d'amélioration continue.

— 5 axes ont été formalisés pour faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines :

1. Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité.
2. Permettre un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles.
3. Prévenir et traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière.

4. Mieux accompagner la grossesse, la parentalité et l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

5. Prévenir et traiter les discriminations, les violences, le harcèlement moral ou sexuel et le sexisme.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Grâce à une politique volontariste, une diversité de procédures et d'outils a été élaborée dans le but de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et de combattre les discriminations, en diffusant ces principes dans toutes les structures des ministères et dans tous les champs dont ils sont responsables.

Désormais les cadres bénéficient systématiquement de formations à l'égalité et la lutte contre les discriminations et un guide de bonnes pratiques a été publié pour « Recruter, accueillir et intégrer sans discriminer ».

L'ensemble des mesures sont déclinées à la fois par le niveau national et par le niveau local.

- Ces mesures et actions pour les personnels viennent ainsi en complémentarité des actions menées en milieu scolaire ou universitaire à destination des élèves et des étudiants, pour une complète cohérence des politiques mises en œuvre au bénéfice de près de 16 millions de personnes (12 millions d'élèves, près de 3 millions d'étudiants, plus d'1 million d'agents).

Loin de constituer une ligne d'arrivée, cette reconnaissance est une étape importante sur le chemin des actions qui continuent et continueront d'être initiées en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle au sein de ces ministères.

— L'académie se dotera également de son plan d'actions propre, décliné du plan national.

À venir en décembre 2022 : les élections professionnelles

Tous les quatre ans, les personnels de la fonction publique sont invités à élire leurs représentants au sein des instances consultatives.

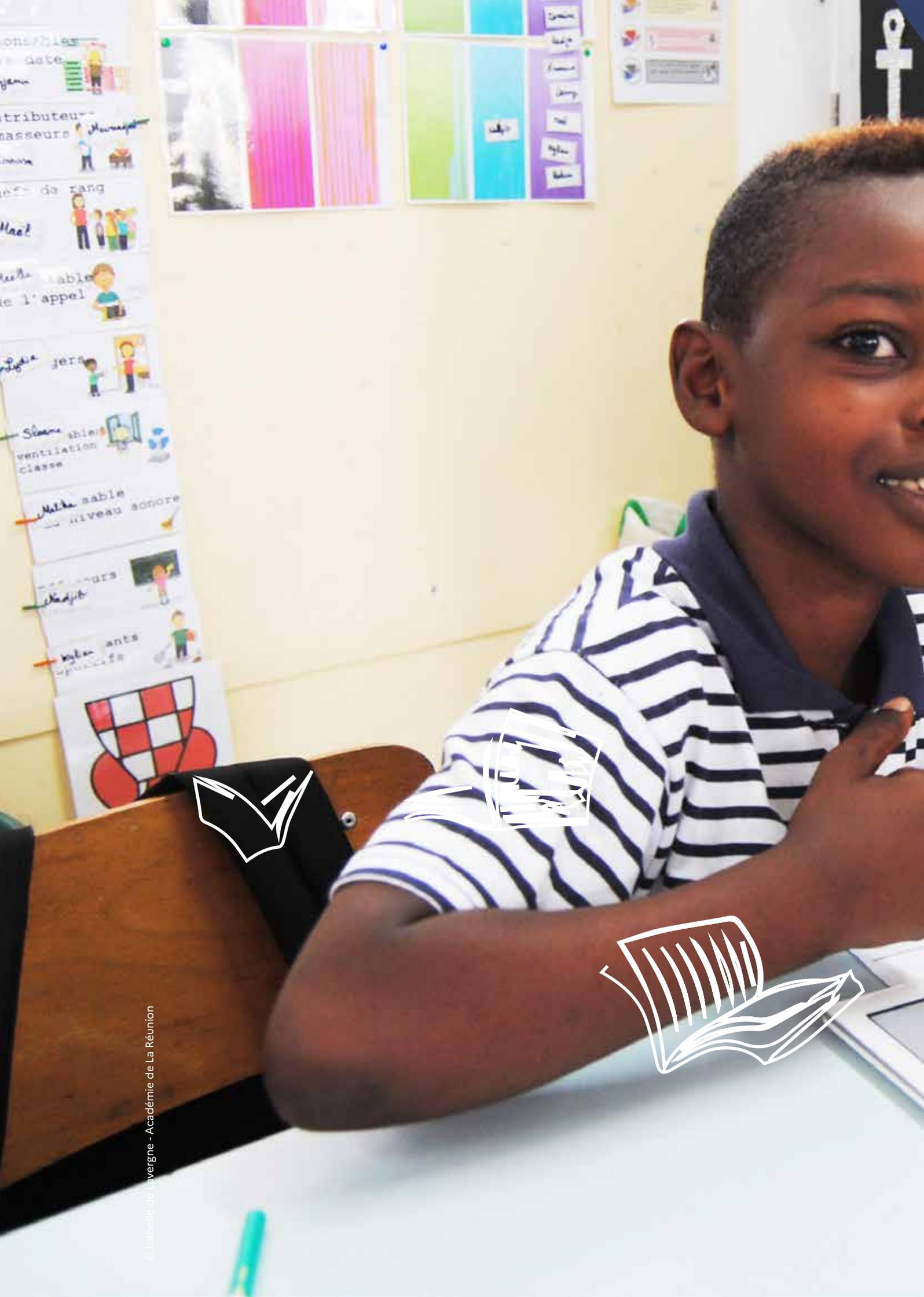
Les élections qui auront lieu cette année du 1er au 8 décembre permettront de désigner les représentants du personnel dans les instances de dialogue social renouvelées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 :

- Les commissions administratives paritaires,
- Les commissions consultatives paritaires,
- Les commissions consultatives mixtes académique et départementale
- Le comité social d'administration, issu de la fusion du comité technique académique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique.

Comme pour les élections précédentes, la modalité de vote retenue pour les élections professionnelles de 2022 est le vote électronique par Internet depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone.

Le portail élections donnant accès au portail électeur sera ouvert à compter du jeudi 13 octobre (<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>). La notice de vote sera adressée aux électeurs par voie postale à l'adresse personnelle des agents au mois de novembre.





3. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER CHAQUE ÉLÈVE



3.1 Un plan d'action pour l'école maternelle

À RETENIR

Cette rentrée réaffirme la priorité donnée à l'école maternelle, dont le rôle crucial dans le développement des jeunes enfants. Elle est à la fois le creuset des actions contre les inégalités et le tremplin vers la réussite.

- Offrir aux élèves les meilleures chances de réussite, c'est d'abord prendre en compte leur langue maternelle et en faire un atout pour acquérir la structure et la syntaxe de la langue française et enrichir son vocabulaire.
- La priorité continuera d'être donnée à la poursuite des dédoublements des classes de grandes sections d'école maternelle dans les secteurs d'éducation prioritaire, la formation spécifique pour les professeurs nommés à un poste en maternelle, la mise en œuvre du programme révisé et complété en juin 2021.

UN ACCUEIL DE QUALITÉ À L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Plan stratégique académique 2021-2025 fixe des priorités pour les prochaines années pour l'école maternelle à La Réunion.

- Consolider la maîtrise des fondements éducatifs et pédagogiques, dans les domaines de la langue française et des mathématiques, et dans le domaine des compétences psychosociales : cognitives, émotionnelles et affectives, associant compétences fondamentales, plaisir d'apprendre, sécurité affective et vie en collectivité.
- Sécuriser l'entrée à l'école : accueillir les enfants de moins de quatre ans en pôles d'équipes d'écoles en axant la réflexion sur la conception d'environnements d'apprentissage prenant en compte les besoins des jeunes enfants, leur langue maternelle, et l'entrée dans une culture scolaire.

La démarche est initiée dans les écoles bénéficiant d'une classe passerelle. Elle sera étendue à l'ensemble des écoles maternelles l'an prochain.

- Prendre en compte la langue première dès l'entrée en maternelle comme condition de la réussite scolaire : Favoriser l'accueil en créole, prendre en compte la langue maternelle pour les élèves à chaque fois que cela est nécessaire et correspond aux besoins des enfants scolarisés.
- Consolider les alliances éducatives sur les territoires pour mieux accompagner enfants et parents dès le début de la scolarisation. La semaine de lutte et de prévention de l'illettrisme verra la tenue de débats dans les écoles maternelles associant parents et professionnels de l'éducation, autour de la thématique du parler avec son enfant.

© LA SCOLARISATION AVANT TROIS ANS

À la rentrée 2022, l'académie comptera environ 1 400 élèves de moins de trois ans scolarisés essentiellement dans des classes spécifiques de Très petite section (à raison de plus d'une école sur deux depuis la rentrée 2019) et dans 24 classes passerelles.

L'académie poursuit sa politique ambitieuse de scolarisation des enfants de deux ans des quartiers prioritaires dans des classes passerelles, qui accompagnent en parallèle l'exercice de la fonction parentale à travers la participation active des parents à des projets éducatifs et pédagogiques et des ateliers de parentalité. L'objectif de ces classes, outre une entrée réussie de l'enfant à l'école, vise un accompagnement des parents dans la réalisation de leur projet de vie personnelle et professionnelle, en partenariat avec la caisse d'allocation familiale et chacune des 12 municipalités partenaires.

En partenariat avec la commune de Saint-Denis et la Caisse d'allocations familiales, une nouvelle classe ouvrira à la rentrée 2022, portant à 420 le nombre prévisionnel d'enfants scolarisés en classes passerelles l'an prochain :

- Une classe passerelle à l'école maternelle Gisèle Calmy, en complément des quatre positifs existants sur le territoire de la commune de Saint-Denis, dans le cadre du doublement du nombre de classes passerelles durant l'actuelle mandature.

LA POURSUITE DES DÉDOUBLEMENTS DES GRANDES SECTIONS DANS LES SECTEURS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Dans la continuité des mesures prises depuis 2017 en faveur de l'école primaire, le dédoublement des classes de CP et CE1 est étendu aux classes de grande section d'école maternelle dans les secteurs d'éducation prioritaire.

Cette mesure amorcée de façon anticipée dans l'académie à la rentrée 2019, continue de se déployer. Quelques 300 classes de GS sont concernées.

Un plan de formation sur deux ans de l'ensemble des enseignants exerçant en

classes de GS dédoublées est engagé à la rentrée 2022.

LE PROGRAMME DE L'ÉCOLE MATERNELLE : LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES FONDAMENTALES À L'ENTRÉE AU CP

L'analyse des évaluations à l'entrée au CP montre que les écarts de maîtrise des compétences fondamentales se fixent dès le plus jeune âge.

Le plan de formation des équipes intègre une réflexion sur la progressivité des enseignements en maternelle au regard des attendus du programme 2021 dans le cadre de la continuité des parcours du cycle 1 au cycle 2.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DÉBUTANTS

La formation des enseignants débutants en maternelle fait l'objet d'une attention particulière depuis la rentrée 2021.

Le déploiement du parcours de formation « Consolider une posture d'enseignant sécurisant à l'école maternelle » se poursuit dans l'académie. Il permet la consolidation de la qualité de l'accueil des enfants, de leurs parents en équipe d'école par une connaissance approfondie du développement de l'enfant et de la théorie de l'attachement particulièrement.

3.2 Les savoirs fondamentaux

À RETENIR

La maîtrise des savoirs fondamentaux - la lecture, l'écriture les mathématiques conditionne la réussite scolaire. Elle est exigée dans tous les champs disciplinaires et constitue ainsi l'objectif prioritaire des politiques de réduction des inégalités.

- La priorité continue d'être donnée au français, en particulier la maîtrise de la lecture et de l'écriture. Le plan français est maintenu et amplifié.
- Le plan mathématiques est également amplifié et son organisation en constellation maintenue.
- L'évaluation TIMMS 4 des compétences des élèves en mathématiques et en sciences sera menée en 2023 et concernera une partie des élèves de CM1 .

LA POURSUITE DU PLAN FRANÇAIS

Le plan français poursuit son déploiement et renforce son articulation avec la langue première des élèves.

— Chaque année depuis 2021, ce sont environ 1 000 enseignants organisés en « constellations » qui sont accompagnés par un conseiller pédagogique (réfèrent français). L'engagement des enseignants dans ce nouveau format est favorisé par la posture d'accompagnement du conseiller pédagogique : par un questionnement précis adossé aux pratiques de classe, le conseiller pédagogique réfèrent français amène la constellation à identifier une question d'enseignement. Cette question d'enseignement, directement liée aux pratiques de classe des enseignants, sera exploitée tout au long de l'année par le biais d'analyses de pratiques appuyées de contenus didactiques et pédagogiques.

L'enjeu majeur du dispositif est de donner aux enseignants l'occasion de réfléchir ensemble sur leurs gestes professionnels.

— Les référents français, forts de leur expérience et des formations reçues dans ce cadre depuis deux ans, renforcent leurs compétences professionnelles en matière d'accompagnement d'un collectif et se retrouvent pleinement à travers ce dispositif, au cœur même de leur mission de conseiller pédagogique. Cette année 2022-23, ils poursuivront leur développement professionnel en bénéficiant de 5 sessions de formation nationale à distance et de 6 journées de formation académique.

— Les formations académiques dispensées l'année prochaine aux référents français des circonscriptions renforceront la mutualisation des pratiques et des outils de formations entre pairs.

— Elles mettront également l'accent pendant au moins deux jours sur une réflexion majeure dans le contexte réunionnais : l'enseignement du français en milieu plurilingue. L'enjeu est de réfléchir à la dimension plurilingue dans l'exploitation des questions d'enseignement des constellations.

LE PLAN MATHÉMATIQUES

Au cours de l'année scolaire 2021-22, ce sont 22 référents mathématiques de circonscription (RMC) et 20 conseillers pédagogiques (CPC) qui ont accompagné 962 enseignants dans 186 écoles dans le cadre du plan mathématiques.

— Les modalités d'organisation du plan mathématiques sont maintenant alignées sur celles du plan français, chaque enseignant inscrit dans une constellation reçoit 30 heures de formation (10 demi-journées), réparties de la façon suivante :

- 12 heures d'accompagnement en classe avec remplacement pour des observations croisées ou des visites individuelles ;
- 18 heures de travail en groupe pris sur le temps d'animation pédagogique.

Le choix des questions d'enseignement, s'il est laissé à l'appréciation des constellations, est éclairé, notamment par l'IEN de la circonscription, en s'appuyant sur les résultats aux évaluations nationales et les points de fragilités repérés sur le secteur de collège ou au niveau de la circonscription.

Cette année la majorité des constellations a prioritairement travaillé sur la résolution de problème aux cycles 1 et 2.

Expérimentation du jeu «Les oiseaux compteurs»

Le projet national sur les jeux de cartes, appelé «oiseaux compteurs», a également fait partie intégrante du plan mathématiques de l'académie. Ce projet repose sur la pratique de jeux de cartes au sein de classes de CP. Un jeu de cartes spécialement créé pour ce projet, permettant la pratique de huit jeux différents, progressivement proposés par le professeur en classe et également partagés dans le cadre familial. L'objectif était de renforcer le goût et la pratique des mathématiques chez les élèves par le jeu en classe, en famille et plus largement sur leurs temps de loisirs et d'aider les élèves à acquérir une connaissance précise, rapide et intuitive de certaines compétences mathématiques fondamentales.

LES ÉVALUATIONS EN CP, MI CP, EN CE1

L'évaluation des acquis scolaires des élèves vise à mieux connaître leurs besoins pour améliorer leurs apprentissages.

— À la rentrée 2022, comme les années précédentes, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques. Les professeurs disposeront ainsi d'indicateurs standardisés pour situer les acquis de chacun de leurs élèves au regard des compétences les plus importantes pour maîtriser les fondamentaux. Ils pourront apporter la réponse pédagogique la plus adaptée à chacun.

Les passations de ces évaluations seront organisées par chaque école de l'académie du 29 août au 9 septembre 2022.

À l'issue des passations, les professeurs présenteront les résultats à chacune des familles de leurs élèves sous une forme actualisée : celle d'un radar, plus lisible car synthétisant visuellement les compétences de l'élève dans chacun des items testés.

— L'expérimentation académique d'évaluation en français et en mathématiques dans les circonscriptions volontaires se déroulera en septembre.

— En 2023, l'évaluation TIMMS qui permet de mesurer les compétences des élèves de CM1 et de 4e en mathématiques et en sciences sera organisée.

La sélection des élèves participant se fera par tirage au sort d'écoles et de collèges représentatifs, puis par tirage aléatoire d'une ou deux classes de CM1 ou de 4e dans chaque école ou collège.

L'objectif de cette étude comparative est d'interpréter les différences entre les systèmes éducatifs pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage.

TIMMS est organisée tous les quatre ans par une institution internationale indépendante pour l'évaluation scolaire, l'IEA, regroupant des institutions de recherche et des organismes gouvernementaux nationaux.

3.3 Le collège

À RETENIR

L'ambition affirmée de faire réussir tous les élèves passe par une liberté accrue aux équipes éducatives pour mieux répondre aux besoins de leurs élèves et ainsi lutter davantage contre les inégalités. Les initiatives locales seront ainsi encouragées.

- De nouvelles organisations pour réduire les écarts de niveaux en sixième seront mises en oeuvre.
- L'accent sera mis également sur l'ouverture aux métiers et au monde professionnel, avec le lancement d'une expérimentation de mini-stages ou de visites d'entreprises pour les élèves de cinquième.
- Le développement de la pratique sportive sur les temps périscolaires sera également expérimenté dans quatre collèges de l'académie.



DES NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION EN SIXIÈME

La classe de sixième constitue une année charnière, durant laquelle il est indispensable de réduire les difficultés scolaires pour ne pas fragiliser la suite de la scolarité au collège.

Durant l'année scolaire, les initiatives et les expérimentations proposées par les équipes éducatives seront encouragées, afin d'identifier les meilleures pratiques.

Pour répondre aux besoins des élèves, les collèges volontaires peuvent mettre en place des modalités d'organisation scolaires expérimentales en :

- Agissant sur le temps scolaire : adaptation des emplois du temps, tant sur la durée des cours que sur leur organisation.
- Renforçant les horaires d'enseignement en français et en mathématiques.
- Soutenant la personnalisation des apprentissages, grâce à l'organisation de groupes de besoins, de groupes différenciés à l'intérieur d'une classe ou de toutes les classes de sixième.
- Mettant en place une continuité éducative entre les différents temps de l'élève.



- Faisant évoluer les espaces d'apprentissage.
- Développant la coopération entre les professeurs.

Les expérimentations seront suivies et accompagnées par un groupe de travail académique.

L'expérimentation sera soutenue et suivie au plan national, notamment grâce à un Observatoire des collèges.

DEVOIRS FAITS DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE

Devoirs faits offre gratuitement aux élèves volontaires la possibilité d'effectuer leurs devoirs au collège.

Afin d'aider le plus précocément les élèves en difficultés, les heures sont positionnées dans l'emploi du temps et proposées dès la première semaine de classe.

Il s'agit de proposer 4 heures d'accompagnement aux devoirs par semaine pour chaque élève de sixième bénéficiant du dispositif, et 3 heures pour les autres élèves.

— En 2021-22, tous les collèges de l'académie, dont la moitié situés en éducation prioritaire étaient engagés dans le dispositif et 43,5 % des élèves ont bénéficié de la mesure Devoirs faits : 52,7 % en 6e, 44,1 % en 5e, 37,3 % en 4e, 40,6 % en 3e.

— L'inscription de la mesure dans la politique de tous les collèges de l'académie a permis de créer une véritable dynamique pédagogique tout en favorisant une réflexion pédagogique collective. De cette manière, les objectifs des devoirs ont été rendus plus explicites pour les élèves et les familles, les élèves sont devenus progressivement plus autonomes dans la réalisation de leurs devoirs et ont pris confiance en eux.

— Tous les collèges ont nommé un référent du dispositif, qui joue le rôle de maître d'œuvre de la mesure. Ce référent est l'interface entre les intervenants et l'équipe de direction, les parents et l'équipe de direction.

— Au cours de cette nouvelle année, le réseau des référents sera dynamisé, afin qu'ils puissent davantage échanger sur les déclinaisons de la mesure et harmoniser leurs actions. Par ailleurs, un outil de suivi du travail personnel de l'élève destiné à éclairer le conseil de classe est en cours de rédaction.

Enfin, une action sera menée dans le cadre de la formation des encadrants non enseignants : élaboration d'un document spécifique à l'établissement précisant les attitudes et gestes professionnels attendus.

— À noter la parution du nouveau vademecum «Devoirs faits, un outil de pilotage de l'établissement» édité par le ministère.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

La découverte du monde économique et professionnel permet aux élèves de découvrir la diversité des métiers et des formations et les aide à élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnelle.

— Les collèges volontaires pourront mettre en place des actions de découverte des métiers une demi journée par semaine pour les élèves de cinquième, sous forme de mini-stages ou de visites pour découvrir une entreprise, rencontrer des professionnels de différents secteurs.

— L'académie sera «terrain d'avenir» du

nouveau programme Avenir(s) développé par l'Onisep.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Les collèges volontaires peuvent mettre en place, à titre expérimental des heures d'activités physiques, en lien avec des clubs ou associations sportives.

— Cette expérimentation se déploiera au retour des vacances de Toussaint en novembre 2022 dans quatre collèges de l'académie ayant une ou plusieurs sections sportives et des partenariats existants avec des clubs sportifs :

- Collège Mahé de la Bourdonnais à Saint-Denis.
- Collège Oasis au Port.
- Collège Edmond Albius au Port.
- Collège Plateau Goyaves à Saint-Louis.

Ces établissements mettront en place dans les emplois du temps un créneau horaire durant lequel les élèves volontaires pourront participer aux activités physiques et sportives proposées par les clubs et les associations sportives de leur territoire. Cette offre sportive pourra notamment s'appuyer sur la mobilisation de l'association sportive de l'établissement.

DES SECTIONS INTERNATIONALES DANS DEUX COLLÈGES DE L'ACADÉMIE

Les sections internationales offrent aux élèves motivés un enseignement de haut niveau en langue, littérature et civilisation étrangères.

Les sections internationales offrent un enseignement bilingue dans une discipline non linguistique. En plus des horaires déjà dédiés aux langues vivantes, les élèves bénéficient de cours d'une autre matière donnés en langue étrangère. Les sections internationales favorisent la découverte de la culture et de la civilisation des pays associés à la section.

— L'académie comptera à la rentrée deux nouvelles sections internationales : une section internationale allemand au collège L'Oasis au Port et une section internationale britannique au collège Paul Hermann à Saint-Pierre. Ces sections sont implantées en éducation prioritaire et ont pour objectif de favoriser la mixité sociale dans ces dispositifs d'excellence.

3.4 Le lycée d'enseignement général et technologique

À RETENIR

Le lycée d'enseignement général et technologique rénové offre désormais aux élèves la maîtrise de leur parcours, avec un choix progressif de spécialités et un accompagnement personnalisé pour leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou leur insertion professionnelle.

- Cette année, l'enseignement des mathématiques est réintroduit dans le tronc commun en classe de première générale, afin de doter tous les élèves de compétences solides.
- Le baccalauréat français international se substitue à l'option internationale du baccalauréat.



UN NOUVEL «ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE ET MATHÉMATIQUE» EN 1ÈRE GÉNÉRALE

Dès cette rentrée 2022 un enseignement de mathématiques est introduit dans le tronc commun en classe de 1ère, à raison d'une heure et demie par semaine.

À titre transitoire, pour l'année scolaire 2022-23, cet enseignement sera proposé à titre facultatif aux élèves de classe de 1ère qui n'auront pas choisi la spécialité mathématiques.

Cet enseignement d'1h30 supplémentaire de par semaine viendra compléter l'enseignement scientifique pour former le nouvel « enseignement scientifique et mathématique » de 3h30 hebdomadaires (contre 2 heures aujourd'hui dévolues à l'enseignement scientifique).

Cet enseignement permettra aux élèves qui le souhaitent de choisir l'option mathématiques complémentaires en terminale.

Ce nouvel « enseignement scientifique et mathématique » sera évalué dans le cadre du contrôle continu, sans modification du coefficient actuellement attribué à

l'enseignement scientifique (coefficient 3 pour l'année de 1ère).



Grâce à la mise en place de ce nouvel enseignement, tous les élèves qui le souhaitent bénéficieront donc dès la rentrée d'un enseignement en mathématiques en classe de 1ère.

L'objectif est de donner à tous les élèves un socle commun de connaissances et de compétences en mathématiques utiles à leur vie sociale et professionnelle : statistiques, probabilités, traitement de données, etc.

LE BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL

À partir de la rentrée 2022, l'option internationale du baccalauréat évolue et devient le baccalauréat français international.

Les élèves des classes de première de la voie générale qui s'engagent dans ce dispositif à la rentrée prépareront pendant leurs deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale en vue de la première session de l'examen en 2024.

- Cette évolution s'inscrit dans le cadre général de la réforme du lycée et du baccalauréat général qui vise à enrichir et diversifier l'offre de parcours proposés aux élèves.

Ce nouveau baccalauréat français international (BFI) permet d'offrir une continuité à tous les élèves inscrits dans des sections internationales. Plusieurs parcours seront possibles : bilingues, trilingues et quadrilingues. Dans le cadre du Plan langues vivantes qui vise le plurilinguisme et l'ouverture internationale, le BFI constitue un parcours d'excellence linguistique et d'ouverture culturelle.

— Le nouveau baccalauréat français international est mis en place au lycée Mémona Afféjee Hintermann à Saint-Denis (section bilingue français, anglais) et au Leconte de Lisle à Saint-Denis (section trilingue chinois, français, anglais).

LES MANUELS NUMÉRIQUES POUR LES ÉLÈVES DE SECONDE DE L'ACADÉMIE

La Région en partenariat étroit avec l'académie, a décidé la gratuité des ressources pédagogiques numériques pour tous les élèves de seconde à partir de la rentrée.

Sans imposer « du tout numérique », l'ambition est d'avoir un usage régulier et réfléchi des outils numériques tel que l'espace numérique de travail et les manuels numériques dans le quotidien de la classe. Le dispositif sera généralisé à tous les lycéens à la rentrée suivante.

— Les ressources pédagogiques numériques sont mises à disposition des élèves de seconde par les établissements scolaires. Pour les autres élèves, le modèle actuel de mise à disposition des manuels par les associations de parents d'élèves est maintenu.

— Par ailleurs, le plan Pop devient «Le cartable Numérik», avec une offre enrichie : ordinateur portable pour chaque élève dès la seconde, aide à la connexion internet à la maison pour les plus défavorisés, ressources pédagogiques numériques gratuites pour chaque élève.

L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ ÉDUCATION PHYSIQUE PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVES EN TERMINALE

Proposée depuis la rentrée 2021 dans trois lycées de l'académie, cet enseignement de spécialité est étendu aux classes de terminale.

Cet enseignement de spécialité Éducation physique pratiques et culture sportives est proposé dans les lycées Sarda Garriga à Saint-André, Pierre Lagourgue et Boisjoly Potier au Tampon.

Les élèves ayant choisi de garder cet enseignement de spécialité en terminale auront 6 heures de cours par semaine qui viennent s'ajouter aux heures d'EPS prévues dans le tronc commun.

DES PARCOURS CHOISIS PAR LES LYCÉENS EN FONCTION DE LEURS GOÛTS ET DE LEUR AMBITION

L'organisation du lycée général et technologique propose désormais trois types d'enseignement.

- Un large socle de culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir.
- Des disciplines de spécialité choisies par l'élève et s'accroissant entre la première et la terminale (trois disciplines en classe de première puis deux en terminale parmi les trois suivies en première). Ces disciplines bénéficient d'horaires significatifs permettant de proposer des programmes ambitieux et de donner du temps aux élèves pour les apprentissages. Des enseignements facultatifs permettront, en outre, à l'élève de compléter son parcours.
- Des tests de positionnement en début de seconde pour mieux cibler et organiser l'accompagnement personnalisé.
- Un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les élèves sont accompagnés selon les horaires prévus dans le cadre des marges d'autonomie des établissements (groupes à effectifs réduits, pédagogie différenciée, Mooc, etc.)

3.5 La voie professionnelle au coeur de l'excellence et de l'égalité

À RETENIR

La formation professionnelle occupe dans l'académie une place importante et constitue un axe majeur du projet stratégique 2021-2025. Privilégiée par les élèves et les familles dans les choix d'orientation, elle offre des parcours de formation à un public très variés, élèves, apprentis, étudiants, personnes en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi.

L'ambition est de faire de la formation professionnelle une voie de réussite et d'excellence à travers un enseignement en lien avec l'entreprise qui vise l'acquisition de compétences et de connaissances générales et professionnelles.

Cette attention particulière doit contribuer au renforcement de la persévérance scolaire, à l'augmentation du taux et du niveau de qualification des jeunes et à les armer pour faire face aux besoins de l'économie locale, nationale ou mondiale.

◎ LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE SE POURSUIT

Pour atteindre les objectifs fixés par le projet stratégique de l'académie, les dispositions portées par la transformation de la voie professionnelle, amorcée en 2018, sont poursuivies et consolidées.

— À côté de certaines spécialités de baccalauréats qui restent autonomes, **la classe de seconde est désormais organisée par familles de métiers, pour un parcours plus progressif et plus lisible** : la procédure académique d'aide à la décision d'orientation en classe de première est utilisée par toutes les équipes afin d'assurer une poursuite d'étude choisie et adaptée au profil de chaque jeune.

— **Les enseignements généraux sont contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce notamment à la co-intervention de professeurs** : en classe de terminale de baccalauréat professionnel, les établissements peuvent organiser la co-intervention entre enseignement professionnel et toute autre discipline d'enseignement général, mettre en place un atelier de philosophie, ou encore renforcer l'horaire dédié à l'accompagnement du projet post-baccalauréat de l'élève, vers une

◎ poursuite d'études supérieures ou une insertion professionnelle. Par ailleurs, durant les deux premières semaines, les horaires dédiés à la co-intervention seront exploités par les enseignants pour la préparation de ces séances.

— **Le chef-d'œuvre, en CAP et en baccalauréat professionnel, marque un accomplissement pédagogique et professionnel, tant pour les élèves que pour leurs enseignants** : la valorisation des productions sera poursuivie, au travers de dépôts sur la base nationale BRIO et à l'occasion des deux manifestations : au plan académique avec «la voie professionnelle dans tous ses chefs-d'œuvre » et au plan national avec le concours Colbert.

En classe terminale, chaque élève bénéficie d'un module d'insertion professionnelle ou d'un module de poursuite d'études : le choix de ce module est assuré lors du dernier conseil de classe de première. La procédure académique d'aide à la construction du parcours de l'élève, engagée en classes de première et de terminale, contribue à éclairer ce choix. Par ailleurs, l'enveloppe «50 HSE» dédiée à l'accompagnement des bacheliers professionnels en STS sera exploitée en cohérence et en complémentarité avec ces modules.

— **Le CAP peut être préparé en 1, 2 ou 3 ans, dans tous les lycées**, en fonction du profil et des besoins de l'élève : des diagnostics et des positionnements sont organisés, selon les cas, avant la fin début de la première période de vacances pour un parcours en 1 an, et entre les mois de février et de juin pour un parcours en 2 ou 3 ans.

— **La démarche académique relative à l'exploitation pédagogique des tests de positionnement d'entrée en première année** et proposée l'an dernier à titre d'expérimentation est généralisée à la rentrée à tous les établissements.

— **Des parcours adaptés aux différents statuts des élèves sont possibles à travers :**

- Le développement de l'apprentissage dans tous les lycées professionnels.
- Le développement de campus des métiers et des qualifications, ancrés sur le territoire, marqueurs d'excellence d'un pôle économique et de polyvalence dans la prise en charge des différents publics.

CHOISIR SA FORMATION PROFESSIONNELLE

Différentes mesures sont mises en oeuvre pour permettre aux jeunes de trouver la formation professionnelle qui leur correspond le mieux.

— **L'enrichissement du dispositif InserJeunes :** Le portail d'information ONISEP sur la nouvelle voie professionnelle www.nouvelle-voiepro.fr donnera mieux à voir ce que deviennent les diplômés de cette voie de formation.

— **Les entretiens personnalisés d'orientation :** les professeurs principaux mènent avec chaque élève un entretien personnalisé d'orientation. Les psychologues de l'éducation nationale les aident. La présence des parents est souhaitée. Ces entretiens instaurent un dialogue entre élèves et professeurs. Ils luttent contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification. L'élève de première année de CAP ou de seconde professionnelle exprime ses attentes. Il est informé sur son champ professionnel.

L'EXCELLENCE DE LA VOIE PROFESSIONNELLE VALORISÉE

La Semaine des lycées professionnels se déroulera au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Cette manifestation a pour objectif de faire connaître les lycées professionnels à travers leur offre de formation, les diplômes et les métiers auxquels ils préparent.

L'INSERTION DANS LE MONDE DU TRAVAIL MIEUX ACCOMPAGNÉE

L'accompagnement est renforcé pour aider les élèves à construire leur projet professionnel et accéder plus rapidement à l'emploi.

— Dans le cadre de l'accompagnement renforcé et pour les élèves qui se destinent à une insertion professionnelle rapide, l'accent sera mis sur la formation aux techniques de recherche d'emploi et au renforcement des compétences professionnelles en lien direct avec les entreprises et structures locales pourvoyeuses d'emplois.

— Dans tous les lycées professionnels, des actions spécifiques permettant l'accès facilité à l'emploi seront déployées, dans la continuité des modules d'insertion des classes de terminale.

— L'expérimentation Avenir pro, mise en place dans une centaine de lycées professionnels en 2021-22, sera étendue.

— Alors que l'impact de la pandémie a pu perturber leur organisation, les périodes de formation en milieu professionnel seront replacées au centre des dispositions pédagogiques, en redoublant d'effort pour accompagner les élèves les plus fragiles dans l'identification d'entreprises d'accueil.

LES POURSUITES D'ÉTUDES APRÈS LE BACCALaurÉAT PROFESSIONNEL

Le baccalauréat professionnel permet de plus en plus la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

— Les poursuites d'études après le baccalauréat professionnel, et notamment en sections de technicien supérieur, continueront à être encouragées par une pédagogie adaptée permettant d'améliorer la réussite, en l'état encore insuffisante.

LE RÉSEAU DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'ACADÉMIE

Continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle, et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences, la formation tout au long de la vie est un droit pour tout un chacun.

Le Groupement d'établissements de La Réunion (GRETA), le Groupement d'intérêt public formation continue insertion professionnelle (GIP FCIP) et les campus des métiers et des qualifications (CMQ) composent le réseau Formation tout au long de la vie (FTLV) de l'académie.

Le réseau FTLV c'est :

- Des formations professionnalisantes et certifiantes dans les domaines du Bâtiment, de l'Industrie, du Tertiaire, de l'Hôtellerie Tourisme Restauration, de la Prévention des Risques Professionnels, du Sanitaire et Social, des Compétences Transverses, du niveau 3 au niveau 6.
- 1 dispositif académique bilan de compétences et mobilité (DABM) ;
- 1 dispositif académique de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- 1 centre de formation des apprentis académique (CFA).
- 2 campus des métiers et des qualifications (CMQ).
- Plus de 300 entreprises partenaires.
- Des lieux de formation sur les quatre bassins d'éducation (78 établissements scolaires publics du second degré).
- Des plateaux techniques équipés.
- 18 conseillers en formation continue, ingénieurs de formation.

Le réseau Formation tout au long de la vie propose ainsi aux entreprises, à tout type d'institution, aux associations et aux particuliers, une offre adaptée et personnalisée de formation professionnelle et de prestations spécifiques.

Le réseau de la formation professionnelle de l'académie accessible à tous

— **Le GRETA** regroupe plus de 78 établissements publics, répartis sur tout le territoire et impliqués dans la formation professionnelle continue, où lycées et collèges publics mutualisent moyens et compétences pour former des adultes.

Un maillage territorial sans équivalent avec près de 300 plateaux techniques et salles, répartis sur toute l'île, permettant au GRETA Réunion de dispenser des formations en conformité avec des situations réelles de travail et répondant aux besoins du territoire. L'expérience acquise depuis de nombreuses années auprès de tous les publics sur l'ensemble du territoire réunionnais et au-delà, permet de proposer un large panel de formations sur la plupart des secteurs professionnels.

— En 2021, le GRETA c'est :

- Près de 2 000 stagiaires.
- Plus de 50 formations proposées.
- Des formations conduisant au niveau CAP, Bac Pro, BTS, comme des titres professionnels.
- 96 % de réussite aux examens

— Le centre de formation des apprentis académique

Pour les jeunes de 16 à 29 ans, le contrat d'apprentissage permet d'acquérir de l'expérience professionnelle reconnue et de préparer un diplôme, une certification, une mention complémentaire tout en étant rémunéré. Le CFA académique propose un catalogue de formations du CAP au BTS en passant par le BAC professionnel. Les formations en apprentissage sont regroupées en 5 principaux secteurs d'activités : banque-assurance ; bâtiment-travaux publics ; distribution ; hôtellerie-restauration ; tertiaires.

En 2021, le CFA académique c'est :

- 317 apprentis
- 40 formations proposées du CAP au BTS.
- 22 établissements Unités de formation par apprentissage (UFA) ; un établissement scolaire sur deux accueille au moins un apprenti.
- 89 % de taux de réussite aux examens

Le réseau de la formation professionnelle forme les primo-arrivants sur le territoire

— Depuis 2017, le réseau FTLV met en œuvre pour l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) la formation civique pour tous les primo-arrivants sur le territoire signataires du contrat d'intégration républicaine. Cette formation porte sur les principes et les valeurs républicaines de la France ainsi que sur le fonctionnement de la société française dans ses aspects les plus pratiques (institutions françaises, santé, travail, logement, etc.) En 2021, 770 primo-arrivants ont suivi la formation civique. Principaux pays de provenance : Comores, Madagascar, Ile Maurice, Sri Lanka, Inde.

— La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le dispositif académique de validation des acquis (DAVA) organise et pilote l'ensemble de l'activité de validation des acquis de l'expérience pour le ministère de l'éducation nationale. Il est chargé d'accueillir, de conseiller et d'accompagner toute personne qui souhaite faire valider ses acquis.

- Durée de l'expérience : 1 an (1607 heures) / en lien avec la certification visée.
- L'accès au diplôme peut être progressif, par bloc(s) de compétences.
- La combinaison des deux voies d'accès à la certification (VAE et formation) est possible.
- Le candidat peut faire évaluer ses acquis de formation et d'expérience plusieurs fois dans l'année.
- Les unités obtenues le sont de façon définitive.
- Diplômes concernés : CAP, Bac pro, BTS, diplômes sociaux, diplôme de comptabilité et gestion (DCG) et diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG.)

— En 2021 :

- 930 études personnalisées.
- 903 recevabilités accordées.
- 432 candidats examinés (passage devant le jury) : 69 % de taux de réussite et 17 % de validation partielle.

LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE

Le développement de la relation École-Entreprise pour les scolaires, apprentis et stagiaires de la formation continue a pour objectif de les accompagner dans leur projet d'orientation en leur permettant de découvrir différents métiers et les formations.

Inscrites dans la durée et la confiance, les relations de collaboration entre les acteurs de l'éducation, de l'économie et du travail, les représentants institutionnels et les territoires participent collectivement aux grands enjeux de demain et à la réussite de tous les publics.

— Une réflexion est en cours entre les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) et les acteurs du réseau FTLV autour de plusieurs thématiques :

- L'organisation territoriale de la relation École Entreprise sur le territoire.

- La typologie des actions de la Relation École Entreprise sur le territoire et leur poursuite.
- Le pôle stages en vue d'assurer un accès équitable et de qualité à des stages et des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Les Campus des Métiers et des Qualifications sont essentiels dans le maillage du territoire pour une insertion professionnelle d'excellence.

Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, de formation initiale ou continue. Construits autour d'un secteur d'activité d'excellence, ils correspondent à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises.

L'académie compte deux Campus des métiers et des qualifications :

- Génie Civil et éco-construction en milieu tropical au lycée des Métiers du BTP Jean Hinglo au Port.
- Management et services numériques, Lycée Nelson Mandela à Saint-Benoît.

Les CMQ contribuent à élever le niveau de qualification des apprenants et améliorent leur insertion professionnelle par :

- La valorisation des filières professionnelles et technologiques.
- La participation à l'amélioration du processus d'orientation des apprenants.
- La proposition de mise en place de formations innovantes.
- La modification et optimisation de la carte de formation.
- Un partenariat avec les établissements d'enseignement supérieurs notamment pour la recherche.
- Un développement de projets et de mobilité au niveau national.
- Le renforcement des liens entre l'école et l'entreprise.

3.6 Du bilinguisme vers le plurilinguisme : objectif maîtrise des langues

À RETENIR

Les élèves de La Réunion ont la chance de maîtriser deux langues, le créole et le français. Cette compétence, bien consolidée par l'école, est un atout qu'il convient d'exploiter pour amener la majorité des jeunes vers d'autres langues étrangères.

La politique académique de mise en place d'un éveil à la diversité linguistique dès la maternelle, puis de parcours bilingues jusqu'au lycée, souligne l'importance de l'enseignement des langues vivantes étrangères et la pratique de l'oral à tous les niveaux, à des fins de communication pratique pour amener les élèves à construire une identité nationale, européenne et internationale.

LE CRÉOLE, UN ATOUT POUR L'OUVERTURE SUR LES LANGUES

Le créole fait naturellement partie des langues vivantes prises en compte à l'école.

— **Dans le premier degré**, l'enjeu est la réussite des élèves. Les accueillir dans leur langue première, c'est leur donner confiance. Il s'agit de leur faire prendre conscience qu'ils sont dans une situation de bilinguisme, et doivent donc apprendre à parler le créole et le français sans confusion entre les deux langues. L'objectif est de permettre à chaque élève quittant l'école primaire de maîtriser le français appris dans un contexte créolophone assumé.

— **Dans le second degré**, la démarche se concentre davantage, mais pas exclusivement, sur les langues enseignées, pour permettre à ceux qui en font le choix d'atteindre progressivement l'excellence dans les filières Langues vivantes régionales. L'académie s'attache à construire des parcours plurilingues dans le contexte majoritairement créolophone, afin que les élèves développent des compétences linguistiques solides leur permettant de maîtriser la langue de scolarisation qui est le français, tout en ayant l'opportunité d'approfondir l'étude de la langue créole pour ceux qui le souhaitent.

Les enseignants :

• L'académie compte cette année 396 professeurs des écoles qui dispensent un enseignement du créole à raison d'une heure et trente minutes en moyenne hebdomadaire en classe élémentaire, 37 professeurs de classes maternelles bilingues, 408 professeurs habilités en langue créole. S'y ajoutent 2 enseignants lauréats de l'Agrégation «Langues de France option créole».

— **La formation des enseignants des écoles** : 48 enseignants se sont inscrits à l'habilitation 2022-23 et se présenteront à la commission départementale qui se réunira à la fin du mois d'août.

L'offre de formation dans le premier degré :

• 37 classes maternelles bilingues.
• 1h30 de créole hebdomadaires dans près de 400 classes élémentaire.
• Une expérimentation de classe plurilingue est menée à l'école des Lianes à Saint Joseph.

L'offre de formation dans le premier degré :

• 13 collèges proposent **option langue vivante régionale** à 555 élèves : Elie Wiesel, Les Alizés, et Deux Canons à Saint-Denis, Titan et Edmond Albius au Port, Pointe des Châteaux à Saint-Leu, Trois Bassins, Plateau Goyave à Saint-Louis, Adam de Villiers à Saint-Pierre, Terrain Fayard

⊙ à Saint-André, Amiral Bouvet à Saint-Benoit et Auguste Lacaussade à Salazie.

- Une **expérimentation d'une heure plurilingue en classe de sixième** est menée dans 5 collèges : Elie Wiesel, Célimène Gaudieux, Terrain Fayard, Edmond Albius, Les Aigrettes.
- 5 lycées proposent un **enseignement du créole en langue vivante 3** à 388 élèves : Ambroise Volard à Saint Pierre, Amiral Bouvet à Saint-Benoit, Stella à Saint-Leu, Jean Hinglo au Port. La Renaissance à Saint-Paul est le seul lycée professionnel à proposer la langue vivante régionale.

FAIRE PROGRESSER TOUS LES ÉLÈVES EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

La maîtrise des langues étrangères, à commencer par l'anglais est un préalable à la capacité à découvrir et s'adapter au monde.

L'académie propose des parcours d'apprentissage aux langues vivantes cohérents et solides. Si l'anglais est la langue majoritairement enseignée à l'école, avec un taux de couverture de 98,79 % du CP au CM2, la politique académique s'attache à promouvoir une diversité linguistique dès la maternelle:

— Les parcours offerts dans l'académie

- **Écoles maternelles franco-britanniques** : 32 parcours d'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE).
- **Enseignement de l'allemand sur parcours complet** : prolongement des deux écoles maternelles franco-allemandes.
- **Enseignement de l'espagnol sur parcours complet** : 1 parcours d'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE).
- Enseignement du chinois dans deux écoles élémentaires publiques et une école privée qui alimentent la section internationale chinois (SIC).
- **Les classes bilangues** : 44 anglais-allemand, 68 anglais-espagnol, 4 anglais-chinois.
- **La mention Langues et cultures étrangères** : 8 en allemand et 13 en espagnol.
- **Les sections européennes ou de langues orientales (SELO)** : 10 en allemand, 28 en espagnol dont 6 en voie professionnelle, 44 en anglais dont 13 en voie professionnelle.
- **Au lycée, l'enseignement de spécialité Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) des classes de première et terminale** : 1 en allemand, 13 en espagnol, 32 en anglais Littérature et 8 Anglais monde contemporain.
- **Dans la voie professionnelle** : l'allemand est enseigné dans 9 lycées professionnel sur

13, dont 5 avec des projets de mobilité et d'insertion. L'espagnol est enseigné dans 16 lycées professionnels ou sections d'enseignement professionnel, avec des projets de mobilité dans 10 d'entre-eux. L'anglais est enseigné dans tous les lycées professionnels.

- **Les sections internationales** : ouverture de deux section internationales en collège : une en allemand et l'autre britannique. Elles viennent s'ajouter aux sections internationales chinois et britannique déjà existantes.
- **Le baccalauréat français international** : dans deux lycées de Saint-Denis.
- **Les sections binationales** : 4 Bachibac dans les 4 bassins et 2 Abibac dans les bassins nord et sud.
- **Les langues moins enseignées** : Tamoul au lycée Mahatma Ghandi et Arabe au collège Juliette Dodu, au lycée Leconte de Lisle et au lycée Lislet Geoffroy.

EVALANG COLLÈGE

La première édition du test Ev@lang s'est déroulée du 28 mars au 22 avril 2022 à La Réunion.

Ce test de positionnement en anglais 100 % en ligne est proposé à tous les élèves de 3e. Son objectif est de positionner chaque élève sur les niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans trois activités langagières. Les résultats à l'échelon national seront transmis aux académies par France Education International à partir du mois de septembre

DES ACTIVITÉS EN LANGUES VIVANTES DANS LE PÉRISCOLAIRE

L'objectif est d'assurer la continuité éducative périscolaire et extrascolaire pour favoriser l'acquisition des langues vivantes étrangères.

Les actions mises en place par les collectivités comme le Plan mercredi, les activités périscolaires, l'école ouverte prolongent le temps scolaire en proposant des activités éducatives.

— Dans cette perspective, l'Etat propose un Appel à manifestation d'Intérêt pour financer un dispositif pour le développement des activités en langues vivantes dans le périscolaire. Les circonscriptions pourront remplir le dossier dès la rentrée. La collectivité de Saint-Denis a été précurseur en ce domaine avec le « Plan Anglais ». Pour contractualiser et pérenniser ce partenariat, la mairie et l'éducation nationale signeront une convention le 26 septembre 2022, lors de la Journée européenne des Langues.

3.7 L'ouverture européenne et internationale

À RETENIR

L'Europe et l'international sont des leviers incontournables de formation pour tous les élèves et personnels de l'académie. Les projets internationaux irriguent toutes les thématiques identifiées comme des enjeux prioritaires dans le projet stratégique académique de la maternelle au supérieur.

LES PARTENARIATS AVEC DES PAYS EUROPÉENS

La Réunion est une académie de référence à l'échelle nationale pour son engagement exceptionnel dans les programmes Erasmus+ et eTwinning.



Chaque année, près de 3 000 jeunes Réunionnais (élèves, étudiants, apprentis) prennent part à des projets européens de toutes natures : périodes de formation ou d'étude, mobilités linguistiques, participation à des projets scientifiques, culturels ou sportifs. Les personnels éducatifs sont engagés dans des mobilités de formation et d'échanges de pratiques en accueillant des homologues à La Réunion ou en se rendant chez leurs partenaires.

En 2022, le réseau partenarial de l'académie s'enrichi de nouveaux partenaires institutionnels en Espagne, Belgique et Suède. L'ouverture européenne de l'académie sera soutenue par une subvention européenne de plus de 4 millions d'euros pour les 15 prochains mois.

- Déploiement de 600 mobilités Erasmus+ de formation des personnels et 1 500 mobilités pour les élèves entre août 2022 et octobre 2023.
- Signature en 2022-23 d'une convention avec Les Canaries permettant la mise en place de partenariats bilatéraux entre 10 établissements canariens et réunionnais pour l'année scolaire.
- Engagement de l'académie dans une candidature à une Académie Erasmus+ des enseignants (INSPE et rectorat) en partenariat l'académie et l'Université de Reims Champagne



Ardenne et 4 universités européennes en Allemagne, Roumanie, Slovénie et Turquie.

— **Mobilisation académique dans le cadre des #Erasmusdays 2022 en octobre 2022.** Les partenaires, écoles et établissements de l'académie seront valoriseront leurs projets dans ce cadre. Lancés en 2017, les #Erasmus Days sont une occasion unique de valoriser ce programme européen plébiscité par les français. D'après le dernier sondage national de notoriété commandé par l'Agence Erasmus+ France / Éducation & Formation et réalisé par l'institut CSA (janvier 2022), Erasmus constitue en effet le premier symbole de progrès apporté par la construction européenne.

LE LABEL EUROSCOL

Le label Euroscol permet de reconnaître et valoriser la mobilisation des écoles et des établissements scolaires publics et privés sous contrat dans des projets et parcours européens.

Il s'agit de reconnaître et d'accompagner l'engagement des écoles et des établissements dans le pilotage d'un projet global, construit en lien avec son territoire et au sein du réseau de l'Europe et de l'international au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues.

— L'académie compte un réseau de 15 collèges et lycées labélisés EUROSCOL (8 lycées généraux et technologiques ou polyvalents, 4 lycées professionnels et 3 collèges).

🕒 UNE COLLABORATION ACCRUE AVEC LES PAYS DE L'Océan Indien

L'année scolaire verra la consolidation des action de relances de la coopération régionale engagée avec plusieurs pays de la zone océan Indien en 2021-22.

Des partenariats de coopération éducatives sont construits autour d'une logique de réciprocité au service de la mobilité des élèves et des personnels, de développement d'échanges d'expertise pour une montée en compétence croisée des enseignants et des structures (écoles, lycées et CMQ), et d'engagement solidaire au côté des pays de la région.

— Maurice :

La signature d'une convention entre l'académie et deux ministères mauriciens (Éducation d'une part et Jeunesse et Sports d'autre part) est prévue en octobre 2022.

— Madagascar :

La signature d'une convention entre l'académie, le ministère malgache de l'Emploi et de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MEETFP), l'Agence Française de Développement et France Éducation International est prévue en novembre 2022.

Après la participation à une mission de préfiguration à Madagascar portée par France Éducation International (Sèvres) du 16 au 26 mai 2022, l'académie de La Réunion est identifiée comme académie prioritaire pour la mobilisation des experts. Cette convention officialisera l'engagement des acteurs sur l'accompagnement de 10 lycées professionnels à Madagascar et du MEETFP de 2022 à 2027.

— Les Seychelles

Le lycée professionnel hôtelier La Renaissance et le lycée Évariste de Parly ont signé le 11 juillet 2022 une convention avec l'Académie de Tourisme des Seychelles (STA), unique école hôtelière du pays, sous le patronage du ministère seychellois des Affaires étrangères et du Tourisme, de la région académique de La Réunion, et de l'ambassade de France aux Seychelles.

Cet accord prévoit des échanges d'étudiants mais aussi d'enseignants entre les deux îles. Il devrait aussi encourager la réalisation d'événements culturels conjoints et des actions de formation des formateurs seychellois. Cette nouvelle convention de coopération éducative renouvelle un partenariat datant de 35 ans. Il devrait permettre d'élargir les propositions de stage aux élèves réunionnais, notamment dans le domaine de l'hôtellerie de luxe. En retour, des élèves seychellois pourront

accomplir leur période de stage dans les lieux de restauration de La Réunion.

— Le Kenya et l'Indonésie

Des signatures de conventions avec le Kenya et l'Indonésie au bénéfice de l'enseignement professionnel sont prévues début 2023.

UNE PLATEFORME LOCALE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DES JEUNES

Lancement du COREMOB, plateforme locale de concertation.

Le COREMOB est un cadre d'échange entre acteurs réunionnais de la mobilité jeunesse. Il se donne pour missions de coordonner les acteurs, de définir une stratégie commune et de faciliter l'accès des jeunes réunionnais aux divers programmes de mobilité nationaux, bilatéraux ou communautaires.

La gouvernance de ce COREMOB se décline comme suit :

- un pilotage exécutif tripartite (Préfecture, Rectorat et Région),
- un comité de pilotage stratégique,
- un comité de pilotage plénier. Ce comité de pilotage plénier est composé de trois collèges :
 - collège 1 : associations et bénéficiaires,
 - collège 2 : collectivités et organisations territoriales,
 - collège 3 : administrations et structures publiques.

Un consortium académique Erasmus+ au service de tous les enjeux, l'exemple du projet «École du Dehors».

Du 12 au 16 septembre 2022, l'académie accueillera une délégation de 10 enseignants et 2 directeurs pédagogiques de région suédois et proposera un cours européen sur la thématique de «l'École du Dehors».

À l'issue de cette semaine de visites thématiques, d'ateliers et de co-enseignement en classes de maternelle, les enseignants suédois et leurs homologues de La Réunion produiront une charte de l'École du Dehors.

Cette action fait suite à la mission en Suède de 6 personnels de l'académie réalisée en mai 2022. Le projet s'ouvrira à l'Islande en octobre 2022.



4. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



4.1 La santé des élèves

À RETENIR

Dès la maternelle et jusqu'au lycée, la réussite scolaire de l'élève est fortement corrélée à sa santé, cet «état de bien-être physique psychique et social», selon la définition de l'OMS. C'est cette approche globale et positive de la santé que l'Académie souhaite promouvoir et développer, à travers:

- Le dispositif «École promotrice de santé», qui sera progressivement déployé dans les écoles et les établissements scolaires.
- La formation d'élèves ambassadeurs-santé volontaires, qui seront formés pour sensibiliser leurs pairs.
- Le soutien aux associations sportives et à leur volet «activité santé».

◎ LE DISPOSITIF DE L'ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ

La promotion de la santé sera au cœur de l'année scolaire 2022-2023 avec le soutien au développement dans les établissements du dispositif de l'école promotrice de santé.

La démarche École promotrice de santé s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif de santé. Elle a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre et de les articuler avec d'autres approches (climat scolaire, éducation à la sexualité et à l'alimentation par exemple) en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement.

— Ce dispositif de l'école promotrice de santé vise à :

- Améliorer les conditions de vie quotidienne au sein des écoles et des établissements scolaires, en portant une attention particulière aux espaces de vie, aux relations interpersonnelles et sociales ainsi qu'aux valeurs fondamentales que sont l'équité, l'inclusion, la non-discrimination et la justice sociale.
- Contribuer à la réussite et faciliter les apprentissages des élèves en intégrant la santé dans les activités courantes des élèves et dans le cursus scolaire.

- ◎ • Promouvoir la participation des élèves, les impliquer dans les projets et actions de santé, les rendre acteurs et responsables en favorisant leur réflexion face aux enjeux de la santé individuelle, collective et environnementale.

Cette démarche concrétise l'axe 1 du projet stratégique académique visant à créer un environnement favorable au travail des élèves et des personnels par le développement d'un climat scolaire propice aux apprentissages au sein d'une École qui protège (fiche action 1) et en favorisant l'estime de soi des élèves et le bien-être à l'école (fiche action 3).

L'École promotrice de santé se déploiera notamment à travers la labellisation Édusanté qui a pour objectifs de :

- Mettre en valeur les actions et projets existants des projets d'école ou d'établissement.
- Valoriser l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans la démarche de l'école promotrice de santé.
- Certifier un certain niveau d'expertise des écoles ou établissements engagés.
- Faciliter le développement d'une culture commune autour de la promotion de la santé et favoriser à terme les échanges inter-établissements.

◎ LES ÉLÈVES AMBASSADEURS DE SANTÉ

Un des objectifs de l'École promotrice de santé est de former des élèves ambassadeurs-santé ayant pour mission de sensibiliser leurs camarades sur des démarches simples de prévention et contribuer à la réflexion sur le bien-être des élèves.

— Dès la rentrée, les établissements volontaires pour s'engager dans cette démarche pourront être accompagnés par l'équipe académique référente et appuyés par des élèves et étudiants des filières professionnelles et post bac relevant de la santé et du social.

— Les labellisations seront décernées aux écoles et établissements lauréats lors de la semaine académique de la santé prévue du 3 au 7 avril 2023.

NOUVEAUTÉ UNSS : LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SANTÉ

L'activité « Santé » a été mise en place durant l'année scolaire 2021-22, dans une quinzaine d'associations sportives d'établissement, au même titre que l'escalade, le futsal ou la danse, avec pour objectif de :

- Redonner goût à la pratique physique à des élèves sédentaires ou s'en étant éloignés.
- Montrer que l'activité physique peut-être ludique et développer le plaisir afin d'encourager à poursuivre une activité physique pérenne.
- Développer l'autonomie des jeunes dans leur choix d'habitudes de vie quotidienne.
- Améliorer la condition physique et mentale, la qualité de vie et l'estime de soi.

— Une formation dédiée aux personnels est proposée, en relation avec la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), l'Agence régionale de santé (ARS), l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), le Réseau pédiatrique (RP) 974, afin de soutenir cette innovation.

La Semaine académique de la santé

Pour la troisième année consécutive, l'académie organise la semaine académique de la santé qui aura lieu la semaine du 3 au 7 avril 2023 sur la thématique «Sport et santé pour tous» le point focal de la semaine se déroulera le mercredi 5 avril avec l'organisation d'une manifestation durant laquelle les établissements s'engageant dans la démarche «école promotrice de santé» seront labellisés Edu-Santé.



4.2 La lutte contre le harcèlement

À RETENIR

L'École se fonde sur le respect de l'autre. Respect des élèves, dans toutes leurs différences et leur diversité, dans le cadre des lois et principes de la République. Respect des élèves et des familles envers les professeurs, l'autorité de leur savoir, ainsi qu'à l'égard de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale.

LE PROGRAMME PHARE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

pHARe est un programme de prévention du harcèlement qui dote les écoles et les établissements scolaires d'une stratégie globale d'intervention.

Débuté à la rentrée 2021 dans l'académie, le programme pHARe poursuit son déploiement cette année dans les collèges avec 4 dernières journées de formation. Le pivot du programme est la formation d'une équipe ressource de 5 personnes dans chaque circonscription ou collège. Les membres des équipes ressources bénéficient de huit jours de formation étalés sur deux ans.

- pHARe repose sur une labellisation: les collèges qui intègrent le programme sont pendant deux ans pHARe1 et s'engagent à suivre un échéancier d'actions selon un film annuel. À l'issue de ces deux ans, soit le programme a été réalisé et l'établissement passe en pHARe2 avec un nouvel échéancier dont la réalisation d'une enquête locale de climat scolaire dans les 3 ans, soit il reste en pHARe1.
- Les écoles élémentaires mettront également en place le programme.

LE DISPOSITIF DES ÉLÈVES AMBASSADEURS «NON AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE»

Le rôle des ambassadeurs contre le harcèlement est de mettre en place un projet de sensibilisation à la problématique du harcèlement entre pairs. L'action peut aussi avoir lieu dans une école ou un établissement proche.

Outre la lutte contre le harcèlement, ce dispositif permet de valoriser le rôle des élèves et de leur donner des responsabilités au sein de leur établissement.

SENSIBILISER AU PHÉNOMÈME DU HARCÈLEMENT ET DU CYBERHARCÈLEMENT

Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques), le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires.

L'éducation nationale a un rôle fondamental à jouer dans la transmission des valeurs liées à un usage responsable d'internet, et s'engage donc à

- informer les élèves sur :
- L'importance de parler des problèmes rencontrés avec les adultes de l'établissement et de venir en aide aux victimes
 - Les risques liés à l'utilisation des nouveaux médias la protection de leurs données personnelles et de leur vie privée
 - Le respect de la vie privée et du droit à l'image de leurs camarades

Tous les élèves, suivant leur âge, seront sensibilisés, le jour ou dans la semaine de la rentrée, au phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement.

LA LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Le rectorat travaille en étroite collaboration avec les Services de la Préfecture, notamment au sein du Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH).

Des associations partenaires travaillant sur ces questions, qui ont reçu un agrément du rectorat interviennent, en partenariat avec les professionnels de l'institution scolaire pour sensibiliser les élèves au «vivre ensemble» dans le respect des différences de chacun.

Les réunions de travail permettent de réaliser des actions en établissement scolaire. Des appels à projet initiés par le ministère des Outremer contribuent à mobiliser les différents acteurs dans une même démarche de projet permettant de lutter efficacement.

4.3 Sport

À RETENIR

La pratique régulière de l'activité sportive par les élèves est une condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe. L'éducation physique et sportive en constitue l'élément fondamental. Elle doit pouvoir être complétée par une activité physique régulière.

- La place accordée à la pratique physique et sportive dans le premier degré s'accroît avec la généralisation des 30 minutes d'activités physiques quotidiennes dans les écoles.
- Des collèges volontaires pourront proposer deux heures d'activités sportives sur le temps scolaire.
- Le Pass'sport est reconduit pour favoriser la pratique sportive en club ou association.

Ⓞ 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE GÉNÉRALISÉES À L'ÉCOLE

Généralisée à toutes les écoles de l'académie à la rentrée, l'opération 30 minutes d'activité physique par jour permet aux élèves de lutter contre la sédentarité en s'amusant.

Enjeu majeur de santé publique, cette séquence d'activité physique peut se concrétiser sur les différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

- Cette activité peut prendre des formes variées, qui sont adaptées au contexte de chaque école. Les élèves devront pratiquer au moins 30 minutes d'EPS par jour ou 30 minutes d'activité physique quotidienne les jours où ils n'ont pas EPS.

DEUX HEURES D'ACTIVITÉS SPORTIVES SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE DANS DES COLLÈGES VOLONTAIRES

Les collèges volontaires peuvent mettre en place, à titre expérimental des heures

Ⓞ d'activités physiques, en lien avec des clubs ou associations sportives.

Cette expérimentation se déploiera au retour des vacances de Toussaint en novembre 2022 dans quatre collèges de l'académie ayant une ou plusieurs sections sportives et des partenariats existants avec des clubs sportifs.

Ces établissements mettront en place dans les emplois du temps un créneau horaire durant lequel les élèves volontaires pourront participer aux activités physiques et sportives proposées par les clubs et/ou les associations sportives.

LE PASS'SPORT ÉLARGI AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant ou jeune éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans un club sportif.

— Le dispositif simplifié est reconduit à la rentrée 2022. La simplification se fait à trois niveaux :

- Pour le bénéficiaire : l'attribution d'un code alphanumérique unique et individuel.

- Pour la structure : une saisie simplifiée dans « Le Compte Asso ».
 - Pour les services de l'État : transfert du rôle de tiers payeur à l'Agence de Service et de Paiement).
- Enfin un portail usager, « vitrine du Pass'Sport » accessible à tous permettra d'accéder à toute l'actualité.

— Le public bénéficiaire est élargi aux étudiants bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur de l'État et de la Région pour les cursus médico-sociaux.

— Véritable mesure de solidarité et chance pour les familles dans le besoin ou comprenant un ou des enfants en situation de handicap, Pass'Sport est aussi une mesure pour les clubs car on le sait le coût de la licence constitue parfois un frein à La Réunion. Lancé en 2021, le dispositif Pass'Sport a permis d'offrir à 9 902 jeunes réunionnais une inscription dans 489 structures sportives (affiliées ou agréées) dans l'ensemble des 24 communes de l'île, ce qui représente une enveloppe de plus de 490 000 euros.

Pass'Sport : une attention particulière aux filles et aux jeunes en situation de handicap

À la rentrée scolaire, les élèves des écoles et des établissements scolaires et leurs familles seront informés de la reconduction du dispositif.

Les associations représentatives des familles seront également sollicitées par les directrices et directeurs d'écoles ainsi que chefs d'établissements pour contribuer à la promotion du dispositif.



LA JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

La Journée nationale du sport scolaire a pour objectif de mieux faire connaître et promouvoir les activités proposées par les associations et les fédérations sportives scolaires (USEP et UNSS dans l'académie) auprès des élèves.

La journée nationale du sport scolaire se déroulera le Mercredi 21 septembre 2022 sur toute l'île. Elle portera sur le thème de l'inclusion et de la reprise des pratiques sportives.

— À cette occasion, les associations sportives UNSS dans les collèges et les lycées proposeront une découverte des nouvelles disciplines olympiques et d'activités paralympiques ou inclusives : basket-ball 3x3, basket fauteuil, biathlon course - sarbacane, bike and run, boccia, break-dance, bécifoot, bourse d'orientation, bourse fauteuil, bourse joëlette, banse Hip Hop adaptée, épée, escalade, homeball, kayak, möllky, moringue, paddle, parcours moteur en fauteuil, pétanque, randonnée éco-citoyenne, sitting volley-ball, skate-board, streetstepper, tennis fauteuil, tir à l'arc.

LES JEUX DES JEUNES DE L'OcéAN INDIEN

En 2022, les 12e Jeux des Jeunes se tiendront à l'île Maurice, du 4 au 11 décembre.

Ces jeux compteront 11 disciplines sportives : athlétisme, athlétisme handisport et sport adapté, beach handball, boxe, futsal, haltérophilie, natation, pétanque, tennis, tennis de table, triathlon et voile. S'ajoutent 3 concours culturels : assemblée des jeunes, spectacle théâtral et musical, et e-sport.

— Une délégation de 143 jeunes de 14 à 17 ans représentera La Réunion, en lien avec les ligues, les fédérations et les associations partenaires.

La Commission de la jeunesse et des sports de l'océan Indien (CJSOI) qui organise ces Jeux des jeunes, est une organisation intergouvernementale régionale qui implique sept pays et îles de l'indianocéanie : Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Seychelles, Mayotte et La Réunion. Cette commission émane de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) et regroupe les ministres ou leurs représentants des pays francophones de la zone océan indien.

Dans ce cadre, la Délégation régionale académique de la jeunesse, de l'engagement et des sports (DRAJES) participe activement à la promotion de l'amitié et de la fraternité entre les jeunes des pays membres, et au développement de la coopération régionale, du sport et de la jeunesse. Cela se concrétise par la programmation d'actions tout au long de l'année entre les îles et la co-organisation des Jeux des Jeunes, tous les quatre ans. C'est également la DRAJES qui pilote la délégation réunionnaise et est garante de la sécurité et de l'intégrité des jeunes participants réunionnais.

LE LABEL GÉNÉRATION 2024

Le label Génération 2024 pour les écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

À moins de deux ans des Jeux olympiques qui seront organisés en France en 2024, la sensibilisation aux valeurs du sport et de l'olympisme se poursuit dans l'académie, avec une progression du nombre d'écoles et d'établissements scolaires labellisés.

À la rentrée 2022, 97 écoles et établissements du second degré de l'académie, ainsi que l'université sont labellisés Génération 2024.

Paris 2024 implique l'ensemble des territoires a créé un nouveau label «Terre des Jeux». L'académie travaille avec les 7 communes et les 2 collectivités labellisées (conseils départemental et régional) «Terre des Jeux» pour une pratique du sport plus développée et inclusive.

DE L'AISANCE AQUATIQUE AU SAVOIR NAGER : : UN PARCOURS DE FORMATION POUR DEVENIR NAGEUR

L'aisance aquatique est à présent définie comme une étape fondamentale pour débiter le parcours de formation d'un nageur sécurisé et l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) comme une étape majeure du parcours de l'élève et un test de référence dans les domaines scolaires et extra-scolaires.

À l'issue du cycle 3 ou au plus tard à la sortie du collège, tous les élèves doivent être en possession de l'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS).

— Le programme Aisance aquatique, initié en 2019 à la suite des noyades trop nombreuses de jeunes enfants durant l'été 2018, s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans. L'objectif est d'apprendre aux enfants à rentrer et sortir de l'eau, s'immerger, construire un nouvel équilibre et traverser un bassin de 10 mètres pour rejoindre le bord.

— Les classes bleues pour les enfants de 4 à 6 ans se déroulent sous la forme d'un apprentissage massé de l'aisance aquatique, sur le temps scolaire.

— En 2021 dans l'académie, 23 500 élèves ont été évalués :

- Cycles 1 et 2 : 50 % d'élèves en aisance aquatique ; 10 % d'élèves nageurs ; 150 classes bleues organisées pour environ 2 500 élèves.
- Cycle 3 : 35 % d'élèves en aisance aquatique ; 40 % d'élèves nageurs.

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF «SAVOIR NAGER EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR»

Dans la continuité des colonies apprenantes proposées en 2020 et 2021 et dans une volonté de diversifier les modalités de mise en œuvre du plan de prévention des noyades et le développement de l'aisance aquatique par l'accompagnement de l'apprentissage de la natation, la DRAJES a souhaité favoriser la proposition de séjours de vacances à destination d'enfants non nageurs. .

Ce dispositif innovant a ainsi été impulsé en 2022 par un appel à projets visant à favoriser la proposition de séjours en accueils collectifs de mineurs, avec ou sans hébergements, à destination d'enfants non nageurs de 3 à 12 ans. En effet, jusqu'en 2021 le dispositif « savoir nager » était principalement proposé sur les temps scolaires.

L'idée de proposer des temps d'apprentissage à la natation sur des temps extrascolaires répond à un besoin de développement et d'élargissement du dispositif, tout en étant en lien avec les objectifs éducatifs recherchés sur les temps de loisirs extrascolaires.

— Les premiers retours d'expérience sont très positifs aussi la DRAJES envisage de proposer la poursuite du dispositif en 2023.

LE SAVOIR ROULER À VÉLO

Ce programme qui vise les enfants de 6 à 9 ans a pour objectif le développement de la pratique du vélo en toute sécurité.

Des modules Savoir rouler à vélo sont mis en place sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Le dispositif «Mon patrimoine à vélo» permet également d'encourager la pratique du vélo par les jeunes.

— En 2021 dans l'académie, 2 500 attestations ont été délivrées par l'USEP dans le cadre du «Pti tour à vélo».

LE PLAN ACADÉMIQUE RUGBY

Mené en parallèle de l'organisation de la Coupe du monde du rugby en France en 2023, ce programme permet d'impulser des unités d'enseignement et de formation sur le rugby à l'école.

En collaboration avec le Comité régional de rugby et les fédérations scolaires, ce programme permet aux écoles engagées d'obtenir la labellisation «Mon école est Ovale», de participer à diverses manifestations sportives et ou culturelles, et de recevoir en contrepartie des kits pédagogiques pour la pratique du rugby.

— En 2021 dans l'académie : 80 écoles engagées et 300 enseignants formés.

OPÉRATION FOOT À L'ÉCOLE

Ce programme de la fédération française de tennis a pour objectif de faire découvrir aux enfants la pratique et la culture tennistiques de manière inclusive et ludique.

Un kit pédagogique spécialement conçu afin de promouvoir la pratique du tennis dans les écoles maternelles et élémentaires est distribué aux enseignants volontaires qui peuvent bénéficier d'un accompagnement sur les premières séances grâce à un partenariat avec la ligue réunionnaise de tennis.

Cette opération est menée en partenariat par la fédération française de football, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et l'USEP.

4.4 Éducation artistique et culturelle

À RETENIR

L'éducation artistique et culturelle constitue une priorité fixée par le président de la République. L'ambition de l'École est d'offrir à tous les élèves un parcours de culture et de pratique artistique de la maternelle au lycée, reposant sur la rencontre avec les artistes et avec les œuvres, sur l'acquisition de connaissances et sur la pratique artistique.

- La rentrée en Musique, événement fédérateur, est poursuivie cette année.
- Le pass Culture permettra de financer des projets pour les élèves à partir de la 4e.
- L'académie porte de nombreux dispositifs offrant aux élèves l'opportunité d'accéder à des pratiques artistiques renforcées et ambitieuses : classes orchestre, classes TAAF, et classes « Patrimoine, nature, culture ».

LE PASS CULTURE

Le pass Culture permet de faciliter l'accès des jeunes à la culture. Ce pass s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 18 ans.

— Pour les jeunes de 15 à 17 ans, le pass Culture comporte une part collective et une part individuelle.

- La part individuelle est versée à chaque élève pour leur permettre de financer des activités, sorties ou achats de matériel ou biens numériques de leur choix : 20 € pour les jeunes âgés de 15 ans et 30 € pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans.
- La part collective est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs. Elle est accessible à tous les élèves scolarisés en classe de 4e, 3e, seconde, première et terminale et à tous les élèves inscrits en CAP, dans des établissements publics ou privés sous contrat.

La subvention globale est disponible dès septembre et pour toute l'année scolaire, pour des interventions d'artistes en classe, des spectacles en établissement ou en salle, des visites de musées, etc. Tous les domaines artistiques sont concernés, du théâtre à la culture scientifique, des arts visuels aux ateliers d'écriture. La plateforme Adage est l'interface

⊙ dédiée à l'utilisation du pass pour cette part collective.

— Pour les jeunes âgés de 18 ans, le pass Culture leur permet d'accès, l'année de leur 18 ans, à un crédit de 300 euros, qu'ils peuvent utiliser sur l'application dédiée pour des sorties, des biens culturels et des offres numériques. Pour en savoir plus : <https://pass.culture.fr>

LES TROUPES THÉÂTRE EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Les troupes d'établissements s'inscrivent dans le cadre du programme «À vous de jouer» lancé cette année par le ministère.

Au collège et au lycée, la troupe de théâtre rassemble un nombre élargi d'élèves pour s'engager durablement dans un projet, fondé sur le plaisir de jouer et participant à la vie de l'établissement, ce dernier étant son principal public.

Ce travail sur le jeu théâtral et l'oralité trouve un écho fort à la Réunion avec le soutien académique depuis plusieurs années de projets en éloquence, en conte et en improvisation et désormais l'accompagnement des troupes de théâtre.

© CINQ CLASSES LABELLISÉES «PATRIMOINE, NATURE, CULTURE»

Ces nouvelles classes labellisées ont pour projet d'étudier de manière concrète un bassin versant en s'appuyant sur les structures culturelles et scientifiques qui le jalonnent.

— 5 classes ont été sélectionnées :

- 1 classe de troisième au collège de Trois Bassins.
- 1 classe de seconde au lycée de Trois Bassins (travail en interdégré avec le collège).
- 1 classe du collège de la Pointe des Châteaux.
- 2 classes de l'école Grande Ravine de Trois Bassins.

Ces classes labellisées vont également permettre le développement d'arboretum comme outil pédagogique en milieu scolaire.

LES CLASSES TAAF

Ces classes labellisées permettent une compréhension approfondie des enjeux scientifiques et géopolitiques des terres australes et antarctiques françaises dans le cadre d'un projet disciplinaire.

Ce dispositif a été lancé en 2021.

— Il repose sur une démarche triple avec :

- Un volet disciplinaire : choix des thèmes en lien avec les TAAF en fonction des matières; correspondance avec les programmes officiels ; étude de cas concrets
- Un volet interdisciplinaire : 3 à 4 projets dans l'année s'inscrivant dans les Parcours éducatifs (Citoyenneté, Arts et Culture ou Avenir) et aboutissant à des productions originales (escape game, serious game, web radio, réalisations plastiques, littéraires, vidéos, etc.)
- Un volet « hors les murs » : découverte de structures culturelles partenaires (IFREMER, Kelonia, Réserve marine, etc.) et accès à des visites exclusives comme sur l'Astrolab ou le CASA; valorisation du travail des élèves lors d'une restitution en présence du préfet des TAAF.

— En 2021-22, ce sont 8 classes qui ont été labellisées TAAF et concernent deux écoles REP + et deux lycées, dont les CAP Métiers de la mer au LP Lepervanche.

— Pour l'année 2022-23, 4 nouveaux établissements de l'académie et un établissement à Brest sont sélectionnés.

LES CLASSES ORCHESTRE

Le dispositif Classe Orchestre permet à des élèves, notamment en réseau d'éducation prioritaire, d'apprendre à jouer d'un instrument de musique au sein d'un orchestre durant trois années.

Réparties sur tout le territoire, ces classes concernent plusieurs établissements des hauts : Salazie, Cilaos, St Joseph.

— L'académie compte en 2021-22 :

- 5 classes orchestre dans le premier degré.
- 9 classes orchestre dans le second degré.

— Pour 2022-23, l'ouverture d'une nouvelle classes orchestre dans le premier degré est prévue à Saint-Pierre.

LE PROJET EUROPÉEN «VOLCANS»

Ce projet est mené partenariat avec six établissements scolaires de l'académie et sept établissements européens d'Islande, des Canaries et de Sicile.

— La Délégation académique à l'action culturelle participe au projet dans une approche croisée arts /sciences, avec un double objectif :

- Créer un réseau local et européen de personnes et de structures ressources sur lesquelles s'appuyer pour développer des démarches de projets et de formations innovantes autour de cette thématique.
- Réaliser une exposition itinérante, constituée de 4 panneaux par pays, qui sera le fruit d'un travail collaboratif européen, engageant tout le réseau des établissements partenaires du projet «Volcans».

Le PREAC Océan en mars 2023

La richesse de l'île en termes de biodiversité et de patrimoine naturel a conduit à mettre en place un PREAC «Arts, Nature, Culture» apportant une approche artistique, scientifique et culturelle du territoire. En 2023, c'est la thématique de l'océan qui sera abordée. Plusieurs partenaires ont répondu à l'appel à projet : l'IFREMER, l'IRD, Globice, Kelonia, les TAAF, la Réserve Marine.



5. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS



5.1 L'École inclusive

À RETENIR

La scolarisation des enfants en situation de handicap est une priorité de l'académie, qui a créé un service de l'école inclusive et mis en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés qui apportent de façon plus efficace une aide aux élèves.

- 7 400 jeunes en situation de handicap à la rentrée. Leur nombre a progressé de 9 % en 1 an et double tous les 5 ans.
- 2 600 AESH sont actuellement en poste, alors qu'il y en avait moins de 100 avant 2010. 90 postes supplémentaires ont été créés cette année.
- Avec 7 ouvertures de nouvelles structures d'accueil à la rentrée, l'académie compte 243 ULIS (tous degrés confondus) et s'emploie à poursuivre leur déploiement, notamment dans le second degré afin de fluidifier les parcours.

LE DÉPLOIEMENT DES PIAL DANS UNE DYNAMIQUE QUALITATIVE

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (ou PIAL) sont déployés sur tout le territoire de l'académie.

C'est le PIAL qui apporte un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève, afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les compétences et connaissances attendues.

Suite à la création de 4 000 d'emplois d'AESH annoncé par le gouvernement, 90 ETP ont été attribués à l'académie de La Réunion. Ces moyens ont été déployés au sein des PIAL.

— À partir de la rentrée, toutes les familles devront bénéficier d'un entretien d'accueil avec l'enseignant et l'AESH, afin d'échanger sur les modalités de scolarisation mises en œuvre pour l'année scolaire à venir.

Cet échange indispensable doit permettre de mieux cerner les besoins de l'enfant et d'expliquer à la famille les moyens et l'objet des modalités de scolarisation et des moyens mis en place.

— Des travaux sont engagés pour accompagner les pilotes de PIAL et les coordonnateurs dans leur mission :

- de nouveaux outils viendront faciliter la gestion (module PIAL de l'application AGESH en cours de finalisation) ainsi que le vademecum PIAL qui s'est enrichi.
- Le renforcement de la coopération avec le secteur médico-social est encouragé, notamment dans le cadre du développement des PIAL renforcés : formation des acteurs, intervention des équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMASco), plateforme 0/6 ans pour les élèves TSA et 7/12 ans pour les élèves présentant des troubles du neurodéveloppement.

LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF

Au regard des nombreuses actions conduites en faveur de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, il est essentiel de se doter de moyens de pilotage tant au niveau national qu'académique. Dans ce cadre, le livret de parcours inclusif (LPI) est déployé.

Le LPI, système d'informations d'échange et de partage pour le suivi du parcours scolaire des

- élèves à besoins éducatifs particuliers, a pour objectifs :
 - La mise en place rapide et effective d'aménagements et d'adaptation si les mesures de différenciations pédagogiques s'avèrent insuffisantes.
 - La formalisation, par le biais du LPI, des dispositifs de personnalisation des parcours (PPRE, PAP, PPS).
 - la simplification du processus de scolarisation des élèves en situation de handicap ;
 - La facilitation du partage d'information entre professionnels et avec la famille.

LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉES

Cette rentrée est marquée par un déploiement important d'unités d'enseignement externalisées (UEE) au sein des établissements scolaires de l'île.

Dans le cadre de la désinstitutionnalisation des Etablissements médico-sociaux en faveur d'une école inclusive, 8 unités d'enseignement externalisées sont actées.

— La cible fixée par le comité départemental de suivi de l'école inclusive (CDSEI), instance pilotée conjointement par l'ARS et le rectorat, est de scolariser plus de 800 jeunes en unités d'enseignement externalisées.

Appel à manifestation d'intérêt «Forme et innovation scolaire»

L'académie de la Réunion s'est inscrite dans un consortium d'acteurs retenu par l'Appel à manifestation d'Intérêt « Innovation dans la Forme Scolaire » autour de la lutte contre le décrochage scolaire.

La cible identifiée sont les élèves de SEGPA et les 3ème prépa métiers qui sont particulièrement impactés par le décrochage scolaire lors du passage du cycle 4 vers le lycée professionnel. Ces publics feront l'objet d'un suivi et des formations seront assurées auprès des acteurs qui les accompagnent. artistiques et culturelles.

Cet AMI s'inscrit dans le cadre des investissements d'avenir et est opéré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce projet ambitieux est également porté par des partenaires qui se composent :

- d'entreprises EdTech travaillant sur l'Intelligence Artificielle et l'adaptive learning,
- d'associations travaillant sur les publics enfants dans le cadre périscolaire
- de laboratoires universitaires avec des équipes de recherche et la méthodologie d'évaluation
- de collectivités (conseil départemental et conseil régional de La Réunion).

Ce projet permettra de questionner les dimensions pédagogique et didactique corrélées à l'usage de l'intelligence artificielle et des technologies immersives notamment dans le cadre de tiers lieux numériques (EDURUNLAB) et des cités éducatives.

5.2 Inégalités territoriales

À RETENIR

La lutte contre toutes les situations de difficulté sociale ou territoriale est au cœur de l'action gouvernementale. Aux côtés des mesures d'amélioration des conditions d'apprentissage avec les dédoublements de classes de la maternelle au CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire, de nombreux dispositifs proposent des réponses adaptées, s'appuyant sur des différenciations territoriales et des alliances éducatives.

— Des actions éducatives renforcées mobilisent les partenaires engagés autour de l'enjeu éducatif : plan Mercredi, Cités éducatives, accompagnement éducatif.

— La stratégie de lutte contre la pauvreté permet de faire bénéficier aux élèves fragilisés des petits déjeuners gratuits pour leur donner la possibilité d'apprendre dans de meilleures conditions.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Plusieurs dispositifs permettent aux élèves du CP à la terminale de bénéficier de soutien scolaire et d'activités éducatives diversifiées pendant les vacances et sur des temps péri-scolaires.

— Le dispositif École ouverte

Il est proposé aux élèves qui n'ont pas la possibilité de quitter leur lieu de résidence pendant les vacances en leur permettant de bénéficier d'un renforcement scolaire le matin et d'activités éducatives et de loisirs l'après-midi.

L'école ouverte (avec ses déclinaisons : École buissonnière, patrimoine à vélo, été du Pro) a ainsi mobilisé 13 068 élèves sur l'année 2021-22. L'enveloppe ministérielle qui est accordée à La Réunion s'élève depuis deux ans à 750 000€.

Les retours de terrain sur la plus-value pédagogique et éducative de ces dispositifs sont tous positifs, d'autant qu'ils touchent les élèves les plus défavorisés.

— Les stages de réussite

Ils permettent de consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et mathématiques, de combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité et de travailler en petit effectif afin de créer un environnement de travail sécurisant et mobiliser pleinement les élèves accueillis.

En 2021-2022, ils ont été proposés à chaque vacance scolaire et ont concerné 3 436 écoliers, 180 collégiens et 130 lycéens. Soit un total de 3 746 élèves bénéficiaires et 741 enseignants mobilisés.

— L'Accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif est « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social ».

Il offre trois domaines éducatifs :

- Une aide aux devoirs y compris un renforcement de la pratique orale des langues vivantes.
- La pratique artistique et culturelle.
- La pratique sportive.



Accompagnement scolaire : le soutien scolaire

Le soutien scolaire permet d'approfondir avec les élèves les notions étudiées, relevant des compétences lire, écrire et compter en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe. C'est un véritable accompagnement pour tous les élèves en difficulté, une mesure de justice sociale 100 % gratuite.

Pour l'année 2021-22 dans l'académie cet accompagnement éducatif a été mis en place dans 213 écoles : 8 497 élèves ont bénéficié d'un soutien scolaire, 1 717 d'activités sportives et 6 627 d'activités artistiques et culturelles.

déjeuners distribués cette année, soit un budget consacré à cette mesure de 515 744 €.

Ce résultat important et positif est possible grâce à une alliance entre la communauté éducative élargie, les parents étant fortement impliqués à ce dispositif, et les équipes municipales. Une alliance au service d'une ambition commune, celle de permettre à chaque enfant d'avoir les mêmes chances de réussir.

LES PROJETS EDUCATIFS TERRITORIAUX (PEDT) ET LES PLANS MERCREDI

Le Groupe d'appui départemental (GAD) composé de la Direction des services de l'éducation nationale, de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et de la CAF accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

LA MESURE «PETITS DÉJEUNER» POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, des petits déjeuners sont offerts aux élèves dans les écoles situées dans les territoires prioritaires (REP, REP+, quartiers de la Politique de la Ville et zones rurales isolées).

Cette mesure vise à réduire les inégalités concernant le premier repas de la journée et son impact sur les apprentissages.

Avec la capitalisation des années antérieures et la mobilisation forte de l'académie sur le terrain, huit communes ont signé au cours de l'année scolaire 2021-22, la convention « Petits déjeuners » :

- Saint-Pierre
- Saint-Louis
- Entre-deux
- Le Port
- Sainte-Suzanne
- Saint-Paul
- Cilaos
- et Saint Philippe.

À ce jour dans l'académie, ce sont 9 163 élèves répartis dans 70 écoles qui ont bénéficié de cette mesure. Ce qui représente 257 872 petits-

Sur le territoire réunionnais, les collectivités de Saint-André et de Saint-Paul ont conclu en début d'année un projet éducatif territorial (PEdT) intégrant le mercredi.

— Les collectivités de Sainte-Marie et de Saint-Joseph sont en cours d'élaboration de leur PedT qui devrait être signé avant la fin de l'année 2022.

— Pour inciter les collectivités à s'engager dans cette démarche, un appel à projet est lancé pour l'année 2022 à destination des collectivités non signataires d'une convention de Plan Mercredi. Cet appel à projet a vocation à renforcer la qualité de l'offre éducative du mercredi mais également d'aider les organisateurs à mieux structurer leurs équipes (recrutement, formations, partenariats, etc). Une attention particulière sera portée sur les territoires bénéficiant d'une Cité éducative.

— L'enveloppe départementale pour La Réunion s'élève à 88 175 €. Ces crédits, dédiés à la relance des Plans Mercredis, visent principalement à accompagner la mise en œuvre de projets éducatifs de qualité sur les collectivités mais peuvent également être utilisés pour des actions de formation ou de promotion des projets éducatifs territoriaux (à hauteur de 20 % du budget global, soit 17 635€).

LES CITÉS ÉDUCATIVES

Sur les 200 cités éducatives déployées au niveau national, la Réunion en compte cinq.

Après les villes de Le Port et Saint-Benoît, se sont Saint-Louis, Saint-Pierre et Le Tampon qui ont obtenu le 29 janvier dernier le label d'excellence de Cité éducative.

Ces nouvelles cités représentent un levier supplémentaire pour renforcer ces « alliances éducatives » nécessaires pour accompagner chaque parcours individuel, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle et ainsi lutter contre les inégalités scolaires et les effets de la pauvreté.

C'est pour répondre aux particularités de son territoire que chaque Cité a élaboré un programme d'actions riche et réfléchi, le fruit d'un travail collaboratif innovant entre les services de l'État, la collectivité et l'éducation nationale.

LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

La DRAJES est chargée de piloter et de mettre en œuvre les politiques relatives au contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs et à la sécurité des mineurs accueillis.

Pour les vacances de l'hiver austral, 324 accueils ont été déclarés auprès des services de la DRAJES représentant un total de 22 026 enfants accueillis.

— Parmi ces accueils, 73 concernent des séjours avec hébergements dont :

- 33 séjours « communs ».
- 24 colos apprenantes.
- 16 séjours venant de métropole.

LES COLOS APPRENANTES

Le dispositif « Colos apprenantes » est reconduit en 2022 pour une troisième édition.

Initié en 2020 pour répondre aux besoins induits par l'impact du confinement, après deux déploiements en 2020 et en 2021.

Le succès de ce dispositif a conduit l'Etat, à la

demande des territoires, à le relancer malgré une non-reconduction initialement annoncée en ce début d'année.

— Concernant la campagne 2021, 460 000 € ont été délégués à la DRAJES de La Réunion. Au total, 1 225 enfants réunionnais ont bénéficié du dispositif l'année passée (contre 2 668 enfants en 2020, la différence provenant de la dotation politique de la ville qui était conséquente en 2020).

— En 2022, la DRAJES a reçu une délégation de 204 759 € pour assurer la poursuite du dispositif.

La Réunion s'illustre par une très forte mobilisation des organisateurs d'Accueils collectifs de mineurs avec hébergement sur ce dispositif, laquelle a été facilitée par un important travail partenarial entre les services de la DRAJES et du service politique de la ville de la DEETS, afin d'orienter les associations QPV vers ce dispositif.

— Au-delà du dispositif en lui-même, les « colos apprenantes » ont permis aux centres de vacances du territoire de redémarrer leur activité après l'impossibilité d'organiser des séjours de vacances en mars et en mai 2020.

5.3 L'école du futur pour lutter contre les inégalités scolaires

À RETENIR

L'école du futur a pour objectif de permettre aux équipes de construire et de mettre en oeuvre des projets pédagogiques adaptés à leurs besoins et à leur contexte.

LES DÉBATS SUR L'ÉCOLE

Les débats sur l'école se dérouleront d'ici la fin de l'année civile.

— Ils se dérouleront en deux étapes :

- Première étape de fin septembre au mois d'octobre : débats dans les écoles et établissements scolaires.
- Deuxième étape pour les équipes qui souhaiteront soumettre un projet : les plus aboutis feront l'objet d'un financement en 2023 dans le cadre du dispositif «L'école du futur».

Les élus locaux et les partenaires de l'école sont invités à participer largement à ces débats.

L'objectif est de donner une occasion au terrain de proposer et d'imaginer ce qui peut être fait à l'échelle des établissements, notamment pour lutter contre les inégalités scolaires.

5.4 Agir pour la mixité sociale à l'école

À RETENIR

L'École agit avec volontarisme au service d'une plus grande mixité scolaire. Cela passe notamment par :

- L'ouverture de classes passerelles pour les enfants de moins de trois ans.
- L'implantation de cursus d'excellence dans les établissements les moins favorisés : deux nouvelles sections internationales ouvriront dans des collèges défavorisés.
- Les cordées de la réussite et les internats d'excellence qui sont des leviers de justice sociale.

Cet effort sera poursuivi et amplifié : dans chaque académie, des objectifs de réduction des écarts sociaux entre collèges et entre lycées seront fixés dès cette année, en tenant compte des différences de situation entre les territoires. Ces objectifs, qui seront concertés avec les équipes éducatives et les collectivités territoriales, doivent permettre de progresser sensiblement à la rentrée 2023 dans la mixité scolaire.

① LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN CLASSE PASSERELLE

La scolarisation précoce des enfants dès 2 ans dans les zones relevant de l'éducation prioritaire permet de favoriser l'accès à la langue et à la culture et ainsi réduire les inégalités scolaires et sociales.

En partenariat avec la Caisse d'allocations familiales et les municipalités, l'académie poursuit sa politique ambitieuse de développement de classes passerelles.

La scolarisation des enfants de moins de trois ans, cette année scolaire est ainsi marquée par :

- Une augmentation du nombre d'élèves scolarisés en éducation prioritaire, particulièrement en REP+.
- Une augmentation continue de la scolarisation en classes spécifiques, particulièrement en REP+.
- L'ouverture d'une nouvelle classe passerelle à la rentrée scolaire 2022.

② DES PARCOURS D'EXCELLENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS LES MOINS FAVORISÉS

L'ouverture cette année de deux sections internationales se fait dans deux collèges de l'éducation prioritaire, au Port et à Saint-Pierre.

Ce renforcement des parcours linguistiques permettra d'améliorer l'ambition scolaire des élèves et de rendre les établissements plus attractifs.

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Les « cordées de la réussite » ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières sélectives.

Dans l'académie, 2 966 élèves de 69 collèges et lycées sont ainsi accompagnés au sein des neuf cordées existantes.

- Pour introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, le dispositif de Nouvelles Cordées de la Réussite propose

○ aujourd'hui un accompagnement continu des élèves dans leur parcours d'orientation, en luttant contre l'autocensure des élèves de la classe de 4e jusqu'au postbac. L'axe 2 du Projet stratégique académique, qui fait de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances, lui fait directement écho.

— Des actions très diverses sont développées en matière d'accompagnement à l'orientation, d'ouverture sociale et culturelle et de tutorat/mentorat.

L'ensemble constitue un programme global, qui fait l'objet d'une coopération entre l'établissement tête de cordée et les établissements encordés.

Cette année, plusieurs actions phares ont été concrétisées malgré les contraintes sanitaires :

- Journée «Les métiers n'ont pas de genre» (cordée Ambition et réussite pour la filière professionnelle),
- Prix de la cordée Avenir ingénieur
- Journée mentorat » (cordée Métiers créatifs, métiers d'avenir)
- Café des parents (université).

LES INTERNATS D'EXCELLENCE

L'internat est un levier de justice sociale et territorial. Cinq internats ont été labellisés en 2021 internats d'excellence et deux d'entre eux sont au cœur d'une cité éducative.

L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent.

Il repose sur un projet pédagogique et éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre réunissant les meilleures conditions d'apprentissage. Tout élève motivé, quelles que soient ses performances scolaires, doit pouvoir bénéficier de ce mode d'accompagnement pédagogique et éducatif. Il s'agit, en particulier, de sécuriser le parcours de l'élève et de favoriser sa réussite scolaire et éducative par ce mode de scolarisation. L'internat constitue une réponse pertinente lorsqu'une situation familiale n'offre pas à l'élève les conditions permettant d'exprimer son potentiel.

À la faveur des prochaines jeux olympiques, un projet d'Olympiade des internats verra le jour au cours de l'année scolaire 2022-23.

DES MESURES D'AIDES SPÉCIFIQUES POUR LES ÉTUDIANTS

Les aides et dispositifs financés par l'État permettent aux jeunes issus de milieux défavorisés d'accéder à des études supérieures .

Différentes aides de l'État destinées aux étudiants ayant des difficultés matérielles sont attribuées par le CROUS de La Réunion.

— Les bourses sur critères sociaux revalorisées de 4 % à la rentrée 2022

Cette hausse concernera tous les échelons de bourse.

— L'aide exceptionnelle de solidarité

L'aide exceptionnelle de solidarité, d'un montant de 100 €, sera versée à la rentrée aux étudiants boursiers sur critères sociaux, aux bénéficiaires d'une aide annuelle des CROUS, et aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée au logement (APL).

— Le dispositif «repas à 1 €» maintenu sur toute l'année universitaire 2022-23

Des repas sont servis pour 1 € à des étudiants boursiers ou identifiés comme précaires par les CROUS, avec une procédure aujourd'hui simple, rapide et efficace. Cette tarification spéciale sera maintenue toute l'année universitaire 2022-23.

5.5 Inégalités filles-garçons

À RETENIR

L'École doit être le lieu de l'égalité entre les filles et les garçons. Cela passe par une action éducative résolue pour lutter contre les stéréotypes, mais également prévenir les comportements sexistes.

- Les collèges et les lycées rendront visibles les actions menées grâce au nouveau label Égalité filles garçons.
- La lutte contre les stéréotypes de genre sera poursuivie et renforcée, dans l'enseignement comme dans l'orientation.
- Les actions seront développées dès l'école primaire et celles menées dans les établissements scolaires seront inscrites dans les parcours éducatifs en s'appuyant sur les référents égalité.

LABELLISATION ÉGALITÉ FILLES GARÇONS DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

Le label Égalité filles-garçons concerne les collèges et tous les lycées, publics et privés sous contrat.

La création d'un label Égalité filles-garçons pour les établissements du second degré s'inscrit dans le prolongement de cet engagement de l'institution scolaire et vise à rendre visible l'ensemble des actions engagées dans les domaines pédagogique et éducatif pour transmettre et faire vivre l'égalité, qu'il s'agisse des enseignements, de toutes les situations d'apprentissage, des activités menées à l'échelle de la classe ou de l'établissement, de la vie scolaire et de la démocratie scolaire, de la gestion des espaces et de relations entre l'établissement, son environnement et ses partenaires. Il en permet la coordination et l'approfondissement. Il en assure la lisibilité auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

- L'obtention du label est une démarche volontaire, progressive et qui s'inscrit dans le temps.

Ses trois principaux objectifs sont :

- La création d'une culture du respect ;
- La lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles ;
- La lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès pour toutes et tous à une orientation moins genrée.

Le label propose 3 niveaux de déclinaison de cette démarche :

- Le niveau 1 reconnaît un engagement de l'établissement scolaire.
- Le niveau 2 marque l'approfondissement de la démarche.
- Le niveau 3 atteste d'une expertise partagée par l'ensemble de la communauté éducative.

LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS ÉGALITÉ

Dans chaque établissement scolaire, un référents égalité

Chaque établissement a désigné un référent égalité, identifié par l'ensemble de la communauté éducative et chargé d'impulser une dynamique, en lien étroit avec l'équipe de direction.

Cette désignation vient en soutien d'une

- démarche globale en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, dont la mise en œuvre progressive permet de garantir à chaque élève, fille comme garçon, une égalité de traitement et d'égales opportunités.

Les référents égalité agissent en lien avec les responsables de l'orientation, de l'éducation à la sexualité, de la prévention de la violence et du harcèlement et de la vie collégienne et lycéenne de l'établissement.

— Un nouvel élan sera donné à l'animation du réseau des référents d'établissement qui bénéficieront de formations.

du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles.

UN PLAN D' ACTIONS POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FILLES GARÇONS À TOUS LES NIVEAUX

Le projet stratégique académique, dans son orientation 1 «Développer un climat scolaire propice aux apprentissages» prévoit la mise en oeuvre d'actions pour l'égalité contre le sexisme.

— Mettre en oeuvre des actions pour l'égalité contre le sexisme à partir des brochures nationales «Mon conseil de vie collégienne s'engage» et «Mon conseil de vie lycéenne s'engage» en s'appuyant sur le réseau des référents égalité filles garçons.

— Élargir la réflexion collective autour de la mixité entre les filles et les garçons.
Ce travail pourra se faire, tant dans les orientations post-3e, post-2nde, post-bac et dans les filières professionnelles en lien avec le bassin économique (cordées de la réussite, parcours excellence, stages MEDEF, parcours de formation de l'école académie de la formation continue) en intégrant également les partenaires (municipalités pour le premier degré, Département pour les collèges et Région pour les lycées).

Toutes les actions et projets doivent se construire et converger afin de faire de ce dossier une priorité académique véritablement inscrite et lisible dans les projets des Établissements en partenariat avec les différents acteurs académiques.

— La formation initiale et continue de l'ensemble des personnels de l'académie à la déconstruction des préjugés et à la prévention

5.6 Donner un nouvel élan à l'orientation

À RETENIR

L'accompagnement des élèves dans la conception de leur projet, au plus près de leurs désirs et des opportunités offertes par les territoires, au plan local ou national, se développe.

L'ambition est de mettre en place un accompagnement progressif, ouvrant le champ des possibles du collègue à l'enseignement supérieur, en luttant contre l'autocensure et les déterminismes sociaux et de genre.

- L'académie va donc déployer cette année des programmes ambitieux pour construire des projets d'orientation et de réussite scolaire et d'entrée dans la vie professionnelle.
- L'égalité des chances est également au coeur de la politique d'orientation avec la lutte contre le décrochage scolaire.

🕒 L'ACADÉMIE DEVIENT PILOTE POUR LE PROGRAMME AVENIR(S) 🕒 par l'Onisep, en lien avec l'université de Savoie-Mont-Blanc.

En partenariat avec les collectivités locales, l'académie expérimentera cette année le programme d'orientation tout au long de la vie de l'Onisep.

Centré sur les besoins et usages des utilisateurs, le programme Avenir(s) offrira à chaque jeune tous les outils nécessaires pour construire progressivement et sereinement projets d'orientation et de réussite scolaire et étudiante et entrée dans la vie professionnelle.

La proposition nationale vise à une construction par briques, en quatre ans avec les usagers, sur des « terrains d'Avenir(s) », expérimentation à laquelle notre académie participera dès la rentrée, en coordination avec les collectivités et les interlocuteurs locaux, en mettant en œuvre le référentiel de compétences à s'orienter au lycée.

L'ambition programme Avenir(s) est d'installer la démarche d'orientation tout au long de la vie. Retenu au titre du Plan France 2030, Ce programme, est coordonné au niveau national

— Deux axes de travail sont d'ores et déjà engagés :

- L'Onisep a la responsabilité du pilotage du volet enseignement scolaire du portfolio, de la plateforme numérique du programme Avenir(s) et de l'outil de conscientisation des compétences du XXIe siècle (citoyenneté, communication, pensée critique, collaboration, créativité...), en association avec des partenaires spécifiques à ce sujet.
- L'université de Savoie Mont-Blanc pilote le volet enseignement supérieur du portfolio en association avec plusieurs laboratoires de recherche en sciences de l'éducation, learning analytics et intelligence artificielle.

© MIEUX CONNAÎTRE LES ATTENDUS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AVEC LE RÉSEAU LYLI (LYCÉE-LICENCE)

L'académie va déployer à la rentrée le réseau Lyli (lycée/licence).

Porté localement par l'université de La Réunion le dispositif permettra de coordonner les actions d'accompagnement à l'orientation autour des 54 heures annuelles dédiées au lycée. L'objectif est de renforcer l'articulation entre les acteurs de l'orientation et d'améliorer ainsi la continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur en créant du lien entre les attendus des formations du supérieur et les spécialités du lycée.

Lyli est lauréat du programme d'investissements d'avenir (PIA) opéré par la Caisse des Dépôts. Il est mis en œuvre depuis trois ans dans l'académie de Versailles avec le soutien de l'université de Cergy et l'académie de La Réunion va bénéficier de cette expérience et de moyens propres pour développer un ensemble d'actions en faveur des lycéens au titre du continuum.

LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET L'ABSENTÉISME DES ÉLÈVES

L'obligation de formation des 16-18 ans vise à une meilleure formation des jeunes pour une insertion réussie dans le monde du travail.

Elle est déclinée dans l'académie via deux dispositifs : les prépa-FOQUALE, qui prennent en charge près de 200 jeunes chaque année, d'une part, et le Droit au retour en formation initiale (DARFI), qui se concrétise par deux micro lycées, positionnés au lycées Patu de Rosemont à Saint-Benoît et Ambroise Vollard à Saint-Pierre, d'autre part.

En tout, sur les 2.228 jeunes comptabilisés par la MLDS, 72% sont inscrits au lycée professionnel et 61% d'entre eux sont des garçons.



6. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS



6.1 La transition écologique

À RETENIR

L'académie de La Réunion est engagée résolument et durablement dans une démarche d'éducation au développement durable ambitieuse, plurielle et fédératrice. Cette démarche se décline à la fois localement dans les écoles, les collèges et les lycées par des équipes éducatives, des élèves, des partenaires et des territoires, et globalement à l'échelle de l'île, de l'océan indien et de l'Union Européenne.

Elle s'articule autour de trois grands axes :

- L'accompagnement et la formation des éco-délégués.
- L'accompagnement des référents EDD, des équipes éducatives, des écoles et des établissements scolaires dans leurs projets et démarches de développement durable (labellisation E3D).
- Une ouverture partenariale et internationale avec des mobilités erasmus + centrées sur la thématique EDD et son intégration dans les différents systèmes éducatifs européens.

DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plus du tiers des écoles de l'académie, 78 % des collèges et 83 % des lycées sont labellisés E3D en 2022 et le dispositif poursuit son déploiement.

Au total, 179 écoles 68 collèges et 40 lycées, se sont engagés depuis 2019 à être des lieux exemplaires de protection de l'environnement, de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique.

— Le nombre d'établissements et leur niveau de labellisation progressent d'année en année et témoignent d'une politique éducative autour du développement durable qui fédère les volontés et s'inscrit dans la durée au sein de chaque école et établissement scolaire.

Le label E3D permet d'associer toutes les parties prenantes de l'école ou de l'établissement (administration, enseignants, personnel, élèves, parents d'élèves) et les partenaires engagés dans la démarche, notamment les collectivités territoriales.

— Le développement de trois territoires en démarche de développement durable (T3D) pour la première fois labellisés en 2022 (Ravine des Cabris, Trois Bassins et Réseau Tamarins)

atteste d'une logique de réseau et de territoire favorable aux liaisons entre les cycles et à la fluidité des parcours de formation des élèves.

LES ÉCO-DÉLÉGUÉS ET LES RÉFÉRENTS EDD

Éco-délégués et référents EDD sont des acteurs à part entière du développement durable dans les classes, les établissements et sur tout le territoire.

— Chaque collège et lycée désigne au moins un binôme fille-garçon d'éco-délégués. Dans l'académie, près de 4 000 éco-délégués sont élus chaque année dans chaque classe de collège et de lycée, ainsi que dans les classes de CM1 et de CM2 des écoles volontaires.

Les éco-délégués sont à la fois des co-pilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques menés au sein des établissements scolaires. Ils participent au comité de pilotage des projets, informent leurs camarades sur les avancements et les poussent à s'y engager.

— Chaque année, un webinaire des éco-délégués est organisé dans l'académie, afin de permettre des échanges et des partages. Il est prolongé par le forum des éco-délégués qui se déroule lors de la journée académique de l'éducation au développement durable.

- Désigné parmi le personnel enseignant ou de direction dans les collèges et les lycées, le référent EDD joue un rôle essentiel : coordination de l'élection des éco-délégués dans les classes, animation du groupe des éco-délégués, accompagnement des projets.

CHALLENGE CUBE.S : PREMIÈRE PROMOTION À LA RÉUNION

La Réunion est le premier territoire d'outre-mer à participer au challenge Climat Usages Bâtiment d'Enseignement Secondaire (CUBE.S).

Associant plusieurs partenaires, la Région, le département, un campus des métiers et des qualifications, l'association Sciences Réunion, le CEREMA et l'académie, le challenge CUBE.S promotion 2021-22 a regroupé plus de 25 collèges et lycées afin de former les acteurs de la communauté éducative à une meilleure connaissance de la production d'énergie sur l'île et à une plus grande sobriété écologique.

DES PROJETS À SUIVRE

Afin de rendre pleinement acteurs, des projets sont conduits, souvent sous l'impulsion des éco-délégués.

— Tara Plastique à la loupe

« Plastique à la loupe » est une opération éducative qui incite les collégiens et lycéens à contribuer à l'état des lieux de la pollution plastique des plages et berges. Ce projet de sciences participatives a été initié par la Fondation Tara Océan. Cette année, les élèves de 6 établissements ont réalisé une étude scientifique de leur site en prélevant des échantillons selon le protocole scientifique fourni. Les recherches pour vérifier ou compléter les analyses effectuées se feront cette année grâce à 15 établissements scolaires.

— Le parcours Elzeard : de la graine à la forêt

Le parcours Elzeard est projet éco-citoyen conçu pour tous les élèves de Trois Bassins, de la maternelle au lycée par Denis Bouiller, le coordonnateur REP.

Chaque élève prend soin pendant sa scolarité de son arbre endémique/indigène au sein de son établissement, l'étudie, puis le plante dans le Parc national de La Réunion.

Le projet a impliqué 200 élèves en 2021-22 et concernera à terme 700 élèves de primaire, 400 collégiens et 800 lycéens.

Il est le lauréat 2022 du prix académique de l'Innovation.

— Les aires éducatives

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

Pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles, un label « aire marine éducative » ou « aire terrestre éducative » est décerné aux écoles qui s'engagent dans la démarche.

Aires marines éducatives :

- Labellisée : école de Saint-Leu centre.
- Labellisée : école élémentaire Carosse à Saint-Paul.
- Labellisée : école Souris Blanche à Trois Bassins.
- Labellisée : école élémentaire Hermitage-les-bains
- Labellisée : école élémentaire Olivier Payet à l'Étang-Salé.
- École primaire Albert Camus à Saint-Pierre.

Aires terrestres éducatives :

- Labellisée : école élémentaire Louise Siarane à Saint-Paul.
- Labellisée : école élémentaire Jean-Luc Daly Eraya à Saint-Paul.
- Labellisée : circonscription d'inspection du 1er degré de Saint-Leu.
- Labellisée : école primaire Les Alizés à l'Entre-Deux.
- Labellisée : école primaire Les Platanes à Petite-Île.
- Labellisée : école élémentaire Alfred Isautier à Saint-Pierre.
- École primaire Terrain Elisa à Saint-Denis.

La Semaine du développement durable fête ses 20 ans à La Réunion

Portée depuis 20 ans par la DEAL et illustrée depuis 10 ans par les dessins des élèves de l'académie, la semaine européenne du développement durable (SEDD) aura lieu à La Réunion du 18 septembre au 8 octobre 2022.

Elle permettra de mettre en valeur les nombreuses actions portées par les équipes éducatives et les élèves en établissement pour un avenir plus équitable, plus solidaire, plus responsable et plus durable.

6.2 Éducation à la citoyenneté Valeurs de la République

À RETENIR

La laïcité, comme les valeurs de la République, constituent des piliers de l'École, lui assurant un cadre protecteur qui réunit l'ensemble de la communauté éducative.

La transmission des valeurs de la République repose également sur la valorisation de l'engagement des élèves et la formation des équipes pédagogiques.

- Le Service national universel implique les jeunes dans la vie de la Nation.
- Le carré régalien améliore la réponse publique dans les domaines de la protection, la promotion des valeurs de la République, la lutte contre le communautarisme et les violences.
- Un plan de formation des personnels à la laïcité se déploie sur quatre années.
- L'éducation aux médias d'informations est confortée grâce à un pilotage académique structuré.

🕒 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) 2022

Le SNU donne l'opportunité aux jeunes réunionnais représentatifs de la diversité de la jeunesse et de l'école inclusive de découvrir la vie collective, de créer des liens nouveaux, de développer une culture de l'engagement pour au final affirmer leur place dans la société.

Le Service national universel (SNU), projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire, a permis cette année à 300 jeunes volontaires réunionnais de s'impliquer pleinement dans les objectifs de transmission d'un socle républicain, de renforcement de la cohésion nationale et de développement d'une culture de l'engagement et d'insertion sociale et professionnelle.

- Pour cette deuxième année, le SNU a été organisé au centre Jacques Tessier à la Saline, sur deux sessions. Deux séjours de cohésion ont permis d'accueillir du 12 au 24 juin et du 3 au 15 juillet 2022, deux cohortes mixtes de 75 filles et 75 garçons, issus majoritairement de Quartiers Prioritaires de la Ville.

🕒 Au cours de ce séjour, les jeunes prioritairement scolarisés en classe seconde issus des différentes filières (générales, technologiques, professionnelles, agricole) mais aussi des jeunes décrocheurs venant des Missions locales ou de Pôle emploi ont participé à de nombreux ateliers tels que la journée de défense mémoire, des activités en lien avec le développement durable, la lutte contre les addictions et la formation aux gestes qui sauvent, des visites culturelles, des challenges sportifs et personnels comme la traversée d'un tunnel de lave ou l'expérience d'un bivouac, etc.

LE CARRÉ RÉGALIEN

Mis en place dans toutes les académies, le carré régalien accompagne les professeurs et les personnels dans la défense de la laïcité et la lutte contre la radicalisation, le harcèlement et les violences.

La mission du carré régalien est de décrypter collectivement les difficultés, les traiter au plus près du terrain à travers une analyse partagée, apporter une réponse rapide et pertinente en comptant sur l'expertise du ministère aussi sou-



vent que nécessaire.

— Le groupe de pilotage académique, placé sous la responsabilité de la rectrice, est coordonné par la directrice de cabinet. Il réunit la direction des ressources humaines, les corps d'inspection, des conseillers techniques de la rectrice en charge des dossiers harcèlement, violences scolaires, laïcité, l'instruction dans la famille ou le hors contrat.

— Le carré régalien est structuré autour de 4 volets que sont la défense des valeurs de la République, la lutte contre toutes les formes de radicalisation, la prévention des violences et du harcèlement, le contrôle de l'Instruction à domicile, avec pour objectifs que :

- L'instruction à domicile soit organisée et contrôlée dans un cadre réglementaire renforcé. La consolidation et la coordination du contrôle des établissements hors contrat ainsi que des élèves instruits dans les familles visent à respecter le droit des familles à choisir les modalités d'instruction, tout en veillant à protéger les enfants.
- Chaque professeur ou membre de la communauté éducative puisse être informé des dispositifs de protection en place et sache vers qui se tourner s'il est confronté à une situation difficile ou conflictuelle ;
- L'institution apporte une réponse rapide à toute amorce de conflit grâce à un suivi réactif des faits établissements/écoles en lien avec les partenaires institutionnels.
- La protection fonctionnelle soit systématisée en cas d'agression d'un personnel ;
- L'institution puisse accompagner les dépôts de plainte.
- L'académie dispose déjà d'équipes constituées et expérimentées en matière de lutte contre le harcèlement, de prévention et de suivi des violences scolaires, de défense des valeurs de la République. L'instruction à domicile fait l'objet d'un contrôle régulier par des équipes d'inspecteurs des 1er et 2nd degrés.

LA FORMATION DE TOUS LES PERSONNELS À LA LAÏCITÉ ET AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Le plan de formation ambitieux lancé cette année se déploiera sur quatre ans.

Fondé sur les recommandations du rapport remis au ministre par Jean-Pierre Obin, inspecteur général honoraire, ce plan concerne à la fois la formation initiale et la formation

continue.

Les 22 000 personnels de l'éducation nationale de l'académie recevront une formation de 9h dans les quatre années à venir. Cette formation a démarré par la création d'une ingénierie de formation et par la formation des futurs animateurs. Elle a pu ainsi être expérimentée dès cette année dans le premier degré.

GÉNÉRALISATION DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS D'INFORMATION

L'effort en matière d'éducation aux médias et à l'information sera poursuivi, dans le cadre du pilotage structuré au niveau académique.

L'EMI doit ainsi connaître une nouvelle dynamique fondée sur le développement des projets pédagogiques, le renforcement des réseaux d'acteurs et l'accompagnement des pratiques pédagogiques dans les établissements.

— Une cellule académique EMI a été constituée cette année, afin de mutualiser l'action des différents acteurs qui contribuent à l'éducation aux médias d'information.

— Un référent académique sera nommé cette année par la rectrice afin de coordonner la mobilisation des différents intervenants, dans le 1er et dans le 2nd degré.

— Une webradio dans chaque collège : la webradio permet de conjuguer le travail sur les modes d'expression (oralité et écriture) avec ceux des techniques de réalisation (création, production et diffusion en ligne) et des démarches d'apprentissage collaboratives (investigation, projet). Compte tenu des possibilités qu'offre une webradio sans nécessiter de notions techniques trop complexes, l'objectif est de soutenir la création d'une webradio dans chaque collège qui n'en serait pas déjà équipé, sur la base du volontariat.

6.3 L'école s'adapte à la crise COVID

À RETENIR

Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse maintient une stratégie reposant sur un enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Une cohérence avec les règles applicables en dehors du milieu scolaire est également recherchée pour cette année scolaire.

La graduation comprenant un socle de mesures et trois niveaux de protocole permet de garantir la proportionnalité des mesures. En fonction de l'évolution de la situation, le passage d'un niveau à un autre sera déclenché par les autorités nationales ou locales.

LES MODALITÉS PRATIQUES DE LA RENTRÉE

Cette année, la rentrée dans l'académie s'inscrit dans le cadre de fonctionnement de niveau du socle prévoyant l'accueil de tous les élèves en présentiel dans les écoles et établissements scolaires de l'académie.

— Le port du masque : pas de masque prévu à la rentrée. Dans ce domaine, ce sont désormais les règles relatives au port du masque applicables aux adultes et aux enfants en population générale qui s'appliquent au milieu scolaire.

— les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction.

— L'application des gestes barrières restent la règle. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus :

- Le lavage des mains : il doit être réalisé, a minima à l'arrivée dans l'école ou l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

• L'aération et la ventilation des classes et autres locaux : en collaboration étroite avec les collectivités locales et territoriales, l'ensemble des mesures préconisées pour le nettoyage et l'aération des locaux sont reconduites.

— La limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire. Les regroupements importants (événements brassant l'ensemble des élèves par exemple) sont à éviter.

— La restauration scolaire : les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage.

LA CONDUITE À TENIR POUR LES CAS POSITIFS À L'ÉCOLE

Lorsqu'un cas est identifié dans une classe, un courrier de l'établissement est remis aux parents des élèves de la classe, leur permettant de récupérer un autotest en pharmacie.

— Élèves de moins de 12 ans ou élèves de 12 ans et plus et personnels bénéficiant d'un schéma



vaccinal complet

- Isolement de 7 jours (pleins) à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif.
- Isolement réduit à 5 jours si le test antigénique ou RT-PCR est négatif et disparition des symptômes depuis 48h.

— élèves de 12 ans et plus et personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet :

- Isolement de 10 jours, pouvant prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 7e jour et que son résultat est négatif.

Les parents jouent un rôle essentiel

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19.

Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les Personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.



COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie** du territoire. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

[EDUCATION.GOUV.FR/INFORMATIONS-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/informations-coronavirus)

15 juillet 2022

LUNDI

MARDI

présents

★ Kylian ★

Enrique

7. ANNEXES



Le calendrier scolaire 2022-23



Rentrée des enseignants	Vendredi 12 août 2022
Rentrée des élèves	Mardi 16 août 2022
Vacances après la 1 ^{ère} période	Samedi 8 octobre 2022 Reprise : lundi 24 octobre 2022
Été Austral	Samedi 17 décembre 2022 Reprise : lundi 23 janvier 2023
Vacances après la 3 ^e période	Samedi 11 mars 2023 Reprise : lundi 27 mars 2023
Vacances après la 4 ^e période	Samedi 13 mai 2023 Reprise : mardi 30 mai 2023
Début des vacances d'hiver austral	Samedi 8 juillet 2023

Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la dernière heure de cours.

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Les enseignants appelés à participer aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture des examens par la note de service du ministre de l'Éducation nationale établissant le calendrier de la session, publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Quelques temps forts du premier semestre



AOÛT

12 Rentrée des enseignants

16 Rentrée des élèves

29 au 17 sept. Les semaines de l'engagement

Elles permettent aux lycéens de s'informer sur leurs droits et libertés, sur les possibilités d'engagement qui leur sont offertes et sur les initiatives et projets lycéens.

SEPTEMBRE

08 au 15 Journées nationales d'action contre l'illettrisme

17 World Cleanup Day

18 au 08 oct Semaines européennes du développement durable

19 au 24 Semaine de la démocratie scolaire

L'élection des représentants lycéens aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL), au conseil d'administration et au conseil de discipline aura lieu au cours de cette semaine.

21 Journée nationale du sport scolaire sur le thème de l'inclusion et de la reprise des pratiques sportives

23 au 30 Semaine européenne du sport

23 ou 24 Élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration des collèges et des lycées

OCTOBRE

Fin sept et octobre Débats sur l'École

01 Anniversaire de l'inscription du maloya au patrimoine immatériel de l'Unesco

02 au 04 Formation Jeunes dirigeants UNSS

13 au 15 Erasmus days 2022

NOVEMBRE

09 forum « Ambition Planète » en partenariat avec l'association Plastik'Akoz

10 au 27 Fête de la Science

Mi-novembre Première semaine de l'orientation dans les lycées

DÉCEMBRE

09 Journée de la laïcité

20 Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage

Les festivités du 20 décembre sont un moment fort pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage dans laquelle musiques et danses tiennent une place essentielle.



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

0692 42 42 68

ce.communication@ac-reunion.fr